

Justice et Sécurité publique

Rapport annuel
2017–2018

Justice et Sécurité publique
Rapport annuel 2017-2018

Province du Nouveau-Brunswick
PO 6000,
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1 CANADA

www.gnb.ca

ISBN 978-1-4605-1562-4 (imprimée)
ISBN 978-1-4605-1564-8 (en ligne)
ISSN 2560-9718 (imprimée)
ISSN 2560-9734 (en ligne)

12064 | 2018.11 | Imprimé au Nouveau-Brunswick

Lettres d'accompagnement

Du ministre à la lieutenante-gouverneure

L'honorable Jocelyne Roy Vienneau
Lieutenante-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenante-gouverneure,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère de la Justice et de la Sécurité publique du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier allant du 1er avril 2017 au 31 mars 2018.

Je vous prie de recevoir, Madame la Lieutenante-gouverneure, l'assurance de ma très haute considération.



L'honorable Carl Urquhart
Solliciteur général et Ministre

Du sous-ministre au ministre

L'honorable Carl Urquhart
Solliciteur général et Ministre de la Sécurité publique

Monsieur le Ministre,

Je suis heureux de vous soumettre le présent rapport annuel du ministère de la Justice et de la Sécurité publique pour l'exercice financier allant du 1er avril 2017 au 31 mars 2018.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués,



Michael Comeau, c.r.
Sous-ministre

Table des matières

Message du ministre	1
Message du sous-ministre	2
Gestion stratégique	3
Priorités stratégiques	3
Faits saillants	4
Mesures du rendement.	5
Survol des opérations du Ministère	11
Présentation générale des divisions et faits saillants	12
Division des services généraux	12
Division des politiques et du soutien opérationnel	13
Division des initiatives en matière de sécurité et d'urgence	16
Division des inspections et de l'application de la loi	17
Division des Services à la justice	20
Information financière	22
Tableau 1: Dépenses au compte ordinaire – État de la situation par poste primaire	22
Tableau 2: Dépenses au compte ordinaire – État de la situation par programme.	23
Tableau 3: Recettes au compte ordinaire – État de la situation par source	24
Résumé des activités de recrutement.	25
Résumé des projets de loi et des activités législatives	26
Résumé des activités liées aux langues officielles	27
Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général	29
Rapport sur la <i>Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public</i>	30
Annexe A : Données relatives aux ressources humaines	31
Annexe B : Renseignements statistiques.	32

Message du ministre

Au cours de l'exercice 2017-2018, le ministère de la Justice et de la Sécurité publique s'est efforcé d'améliorer la sécurité de l'ensemble de la population du Nouveau-Brunswick afin que notre province soit un endroit sécuritaire où vivre, travailler et élever une famille.

Nous avons réalisé des progrès considérables en vue d'atteindre un certain nombre d'objectifs clés. De nouvelles dispositions visant à lutter contre l'alcool au volant ont été adoptées, ce qui a contribué à rendre les routes du Nouveau-Brunswick plus sécuritaires. Nous avons mis sur pied un groupe de parties prenantes afin de trouver des moyens d'améliorer la façon dont les corps policiers interviennent lors de signalement de crimes sexuels de façon à ce que les victimes constituent toujours la principale priorité. La « loi d'Ellen », une modification à la *Loi sur les véhicules à moteur* connue, est entrée en vigueur cette année.

Un tribunal de la santé mentale a été rétabli à la Cour provinciale à Saint John. Il permettra aux personnes souffrant de troubles mentaux qui plaident coupable à une infraction criminelle d'être retirées du système de justice pénale et de recevoir un traitement dans la collectivité. Nous avons introduit le modèle de gestion des causes en droit de la famille à Moncton afin d'offrir aux familles un meilleur accès à un processus judiciaire de rechange rationalisé.

Nous avons également contribué à préparer la province à la légalisation imminente du cannabis en déposant de nouvelles dispositions législatives visant à établir les pénalités pour la conduite avec facultés affaiblies par la drogue.

C'est un privilège de faire partie de l'équipe du ministère de la Justice et de la Sécurité publique et je tiens à féliciter les membres du personnel pour leur professionnalisme et leur dévouement. J'entreprends avec plaisir la prochaine année, au cours de laquelle nous poursuivrons nos efforts visant à renforcer notre système de justice et à bâtir une province plus sécuritaire et plus résiliente.



L'honorable Carl Urquhart

Solliciteur général et Ministre de la Sécurité publique

Message du sous-ministre

Je suis fier de présenter le rapport annuel du ministère de la Justice et de la Sécurité publique pour l'exercice terminé le 31 mars 2018.

Ce fut une excellente année pour le Ministère. Nous avons réalisé plusieurs priorités stratégiques tout en exerçant une saine gestion financière, en favorisant l'amélioration continue et en renforçant notre équipe.

Notre personnel s'est toujours démarqué par son excellence et son professionnalisme, particulièrement face à l'adversité. Nos employés ont vécu d'importants changements organisationnels depuis la fusion des ministères de la Justice et de la Sécurité publique il y a plus de deux ans. Notons la centralisation des services d'exécution des ordonnances de soutien et l'intégration des services d'inspection en santé publique et agroalimentaires. Sans surprise, nos employés ont relevé ces défis avec brio. Ils ont veillé à ce que les besoins des citoyens du Nouveau-Brunswick demeurent à l'avant-plan pendant cette période de changements organisationnels.

Notre vision d'un Nouveau-Brunswick sain, sécuritaire et juste ne peut pas se réaliser sans la contribution de notre personnel. Je tiens à remercier les employés de toutes les régions d'incarner chaque jour les valeurs de la fonction publique néo-brunswickoise : fierté, productivité et professionnalisme.



Michael Comeau, c.r.
Sous-ministre de la Sécurité publique

Gestion stratégique

Priorités stratégiques

Le **gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB)** utilise un système de gestion officiel qui met à profit les pratiques opérationnelles d'avant-garde pour l'élaboration, la communication et la révision des stratégies. Grâce à ce processus, les services publics disposent d'une méthode ayant fait ses preuves pour mettre les stratégies en œuvre et favoriser les améliorations de façon soutenue.

L'élaboration de la stratégie, au moyen du système de gestion officielle, fait fond sur la vision stratégique énoncée dans le document intitulé *Le Nouveau-Brunswick en marche*. Cette vision est organisée autour des cinq domaines prioritaires suivants :

- **Emplois** – Instaurer le meilleur contexte possible pour la création d'emplois par les Néo-Brunswickois et par leurs entreprises, grâce à leurs idées, à leur esprit d'entrepreneuriat et à leur travail acharné. Les efforts de croissance seront guidés par le Plan de croissance économique du Nouveau-Brunswick, qui met l'accent sur les objectifs suivants : renforcer notre main-d'œuvre, renforcer notre capacité d'innovation, accroître la souplesse du gouvernement, stimuler les investissements publics et privés dans les infrastructures stratégiques et accroître les investissements en capital du secteur privé.
- **Éducation** – Améliorer l'éducation conformément à deux plans d'éducation de 10 ans, soit *Donnons à nos enfants une longueur d'avance* dans le secteur francophone et *Everyone at Their Best* (chacun à son meilleur) dans le secteur anglophone, qui définit les objectifs du système de garderies éducatives et établit des attentes claires en matière de normes et de rendement. Les domaines d'intervention sont les suivants : veiller à ce que les enfants et les autres apprenants acquièrent les compétences dont ils ont besoin pour réussir à l'école et dans la vie, améliorer les compétences en littératie et en numératie chez tous les apprenants et déployer les efforts nécessaires pour rendre l'éducation postsecondaire plus accessible et abordable.
- **Familles** – Créer un Nouveau-Brunswick plus sain et plus fort en mettant l'accent sur sept domaines clés : amélioration de l'accès aux soins primaires et aux soins de courte durée, promouvoir le mieux-être, soutien des personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale, facilitation d'un vieillissement en santé et soutien aux aînés, faire progresser l'égalité des femmes, réduire la pauvreté et d'offrir du soutien aux personnes handicapées.
- **Relations avec le gouvernement fédéral et les Autochtones** – Renforcer les liens avec les Premières Nations, intensifier les mesures à l'égard des changements climatiques et travailler avec le gouvernement fédéral pour maximiser le financement fédéral, notamment optimiser le financement des infrastructures et accroître la main-d'œuvre grâce à l'immigration.
- **Gouvernement intelligent** – Optimiser l'argent des contribuables en transformant la culture du gouvernement, en éliminant les chevauchements, en adoptant de nouvelles technologies novatrices pour améliorer les services et les économies et s'assurer que le gouvernement du Nouveau-Brunswick dispose d'une main-d'œuvre prête qui a les compétences, la formation, le soutien, le leadership et le milieu de travail dont elle a besoin pour réussir.

Faits saillants

Au cours de l'exercice financier 2017-2018, le ministère de la Justice et de la Sécurité publique s'est concentré sur les priorités stratégiques suivantes :

- Le Ministère a modifié le cadre de référence du Comité d'examen des décès d'enfants afin d'accroître la transparence du processus en publiant des sommaires dépersonnalisés des circonstances qui ont mené aux décès examinés, tout en protégeant la vie privée des familles.
- En décembre 2017, les employés et les fonctions des programmes d'inspection de la Santé publique et des Services agroalimentaires ont été transférés du ministère de la Santé au ministère de la Justice et de la Sécurité publique. Ils relèvent désormais des Services de protection de la santé de la Division des inspections et de l'application de la loi. Le public a continué à recevoir des services de haute qualité de la part du Bureau du médecin-hygiéniste en chef tout au long de cette transition.
- Le Ministère a terminé son examen approfondi et son évaluation de l'emplacement de matières dangereuses dans la province et les données serviront à accroître la sensibilisation des premiers intervenants et la planification des mesures d'urgence.
- Le Ministère a finalisé la fusion du ministère de la Justice à celui de la Sécurité publique.
- Le Ministère a rétabli le tribunal de la santé mentale à la Cour provinciale à Saint John. Ces services sont destinés aux personnes qui ont des démêlés avec la justice et qui souffrent de problèmes de santé mentale.
- Le Ministère a mis en œuvre avec succès un nouveau système centralisé et plus sécuritaire de délivrance des permis de conduire, avec un nouveau fournisseur et en partenariat avec les trois autres provinces de l'Atlantique.
- Le Ministère a célébré le 35e anniversaire de l'existence des Services aux victimes au Nouveau-Brunswick, lançant deux nouveaux projets pilotes, soit le programme de soutien devant le tribunal par des bénévoles et le programme de sensibilisation à la violence familiale chez les Autochtones.
- Le Ministère a adopté des mesures en vertu de la *Loi sur l'intervention en matière de violence entre partenaires intimes* afin d'offrir aux victimes de violence entre partenaires intimes un accès plus rapide aux recours civils.

Mesures du rendement

Un cadre qui traduit la stratégie de l'organisation en objectifs et mesures du rendement a été élaboré en fonction du schéma stratégique. Ainsi, le Ministère est à même de mesurer ses progrès pour atteindre ses objectifs. Ils ne reflètent pas toutes les activités quotidiennes du Ministère, mais plutôt les domaines stratégiques dans lesquels il doit concentrer ses efforts d'amélioration.

Familles	Mesures
Favoriser la résilience.	Pourcentage de municipalités qui disposent d'un plan d'urgence à jour.
Égalité des femmes.	Offrir des services pour des cas à risque élevé ou en danger à l'aide du processus pilote de réponse communautaire coordonnée (RCC).
Province intelligente	Mesures
Améliorer l'engagement des employés.	Nombre total de jours de congé de maladie payés réduit au sein du Ministère.
Réduire les dépenses.	Ratio des dépenses budgétées (ordinaires) et des dépenses réelles.
Accroître les revenus.	Ratio des recettes budgétées et des recettes réelles.

Familles

Objectif de la mesure

Favoriser la résilience.

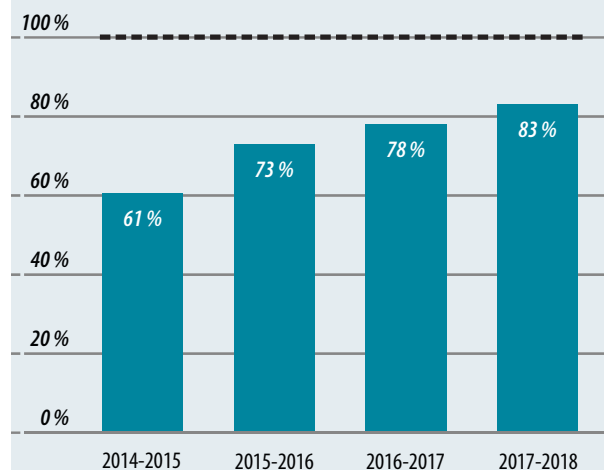
Mesure

Pourcentage de municipalités qui disposent d'un plan d'urgence à jour.

Description de la mesure

L'achèvement des plans d'urgence municipaux est un indicateur clé de l'état de préparation général aux situations d'urgence au sein de la province.

Pourcentage de municipalités qui disposent d'un plan d'urgence à jour.



Rendement général

Les activités locales menées durant l'année civile ont affiché des progrès, mais les pourcentages continuent de s'améliorer.

--- Cible : 100 %
Réel : 83 %

Raison d'être de cette mesure?

La *Loi sur les mesures d'urgence* exige que chaque municipalité prépare un plan d'urgence et des accords d'aide mutuelle, puis qu'elle les soumette à l'Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick (OMU NB) aux fins d'examen. Afin de formuler adéquatement des stratégies d'intervention en cas d'urgence, l'OMU NB doit avoir une indication précise du degré de la planification municipale, y compris des capacités locales et des ressources disponibles. De tels indicateurs fourniront des renseignements sur le caractère adéquat et actuel des plans d'urgence locaux ainsi que sur leur état d'achèvement.

Les plans municipaux sont à divers stades d'achèvement. Plusieurs doivent d'ailleurs être revus à des fins de modification et de mise à jour. En ce qui concerne les collectivités rurales nouvellement constituées, il est nécessaire de dresser un tout nouveau plan d'urgence. L'OMU NB a reçu certains plans municipaux au fil des ans et, à l'heure actuelle, 83 % sont à jour et rendent compte des capacités actuelles, tandis que le reste est toujours au stade de l'élaboration.

Quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Au cours de l'année visée par le présent rapport, les coordonnateurs de la gestion régionale des urgences de l'OMU NB ont continué de travailler en étroite collaboration avec les municipalités pour élaborer les plans et les mesures d'urgence ou les mettre à jour. Un certain nombre de municipalités ont fait des travaux supplémentaires pour finaliser leurs plans afin de pouvoir participer efficacement à l'exercice de simulation provincial en préparation à une intervention d'urgence, intitulé BRUNSWICK ALPHA. Elles ont ainsi pu mettre en pratique les détails de leurs plans communautaires. Un format de plan normalisé, conforme à la norme Z1600-14 de la CSA et précisément conçu pour les municipalités, continue d'être adopté par les municipalités. Ce modèle de planification a été bien accueilli et un certain nombre de collectivités ont modifié leurs plans d'urgence en conséquence. L'objectif est que toutes les municipalités finissent par adopter cette démarche normalisée dans la préparation des plans.

Familles

Objectif de la mesure

Égalité des femmes.

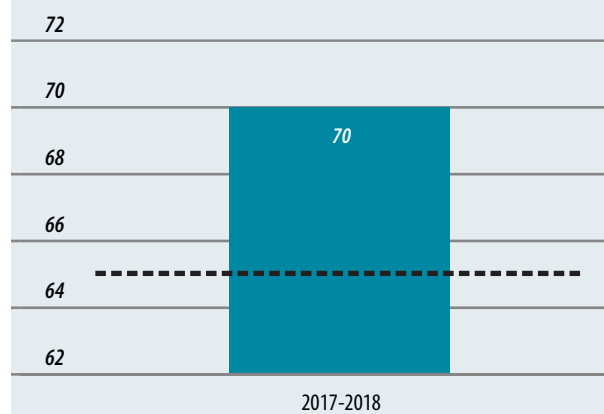
Mesure

Offrir des services pour des cas à risque élevé ou en danger à l'aide du processus pilote de réponse d'intervention communautaire coordonnée (RCC) en vue de réduire la violence conjugale.

Description de la mesure

La cible représente 65 % du nombre estimé des cas qui sont à risque ou à danger élevé.

Nombre de cas où des services sont offerts à risque ou à danger élevé.



Rendement général

Les équipes de RCC offrent des services à 70 personnes qui sont à risque ou à danger élevé de violence conjugale ou de violence entre partenaires intimes (VC/VPI).

Raison d'être de cette mesure?

Le projet pilote de réponse communautaire coordonnée (RCC) permet l'échange de renseignements et favorise la planification concertée de la sécurité et l'élaboration de stratégies de réduction des risques. Cette mesure permet de déterminer si les ressources actuelles sont suffisantes pour satisfaire à la demande dans les sites pilote et si des ressources additionnelles seront nécessaires lorsque le modèle sera mis en œuvre dans l'ensemble de la province.

Quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Le projet pilote RCC a été lancé dans deux sites le 1er avril 2017. La Direction des services aux victimes du Ministère coordonne des équipes locales de RCC composées de représentants des corps de police, du ministère du Développement social, des services de santé mentale et de traitement des dépendances, des services hospitaliers, du domaine de la violence domestique et d'autres organismes pour intervenir auprès des personnes maltraitées par leur partenaire. Ces équipes RCC ont fourni des commentaires sur ce qui fonctionne bien et sur ce qui doit être amélioré dans le processus pilote de RCC. Une évaluation globale préliminaire et une évaluation des facteurs relatifs à la vie privée préliminaires ont été réalisées et nous travaillons à raffiner le modèle et à trouver les ressources nécessaires avant de l'implanter dans l'ensemble de la province.

Le modèle RCC est une activité de la Stratégie de prévention de la criminalité du Nouveau-Brunswick. Il s'appuie sur la formation offerte à tous les agents de police de première ligne de la province au sujet de la VC/VPI et de l'outil d'évaluation du risque de violence conjugale en Ontario (ERVCO), sur l'outil d'évaluation du danger par les services aux victimes et les autres intervenants, sur les Protocoles relatifs à la violence faite aux femmes, sur les recommandations du Comité d'examen de la mortalité liée à la violence conjugale, sur le tribunal chargé des causes de violence conjugale de Moncton et sur d'autres activités stratégiques en matière de prévention de la criminalité, y compris la campagne *L'amour ne devrait pas blesser* et l'adoption de la *Loi sur l'intervention en matière de violence entre partenaires intimes*.

Gouvernement intelligent

Objectif de la mesure

Améliorer l'engagement des employés.

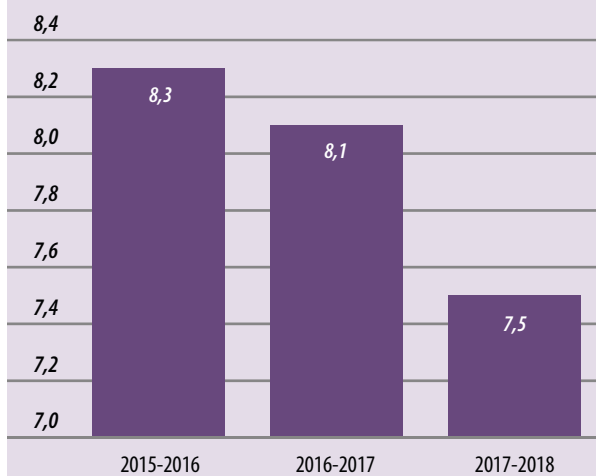
Mesure

Nombre total de jours de congé de maladie payés réduit au sein du Ministère.

Description de la mesure

Cette mesure représente en moyenne, le nombre de jours de congé de maladie utilisés par employé dans le ministère.

Nombre de jours de congé de maladie au sein du ministère.



Rendement général

Baisse de 9,6 % des congés de maladie entre 2015-2016 et 2017-2018.

Raison d'être de cette mesure?

Les congés de maladie sont une sorte d'assurance qui protège les employés contre la perte de salaire lorsqu'ils sont incapables de se présenter au travail en raison d'une maladie ou d'une blessure. Le Ministère souhaite que nous ayons tous des congés de maladie en banque lorsque nous en avons besoin.

Le Ministère valorise la contribution de ses employés. Lorsqu'un d'entre eux est absent pour quelque raison que ce soit, il s'en ressent. Le Ministère reconnaît que certaines absences sont inévitables. C'est pourquoi la gestion de l'assiduité n'a pas pour objectif d'éliminer entièrement l'absentéisme ou d'encourager les employés à se présenter au travail lorsqu'ils sont malades. L'objectif est plutôt de réduire les absences évitables, d'aider les employés qui ont de la difficulté à faire preuve d'assiduité au travail et d'essayer d'avoir une main-d'œuvre productive et en santé.

Quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Tous les gestionnaires et dirigeants du Ministère ont dû assister à une séance d'orientation sur le programme d'aide aux employés et à leur famille de la Croix Bleue et ont reçu une formation sur le Programme d'assiduité au travail.

Le Ministère et le ministère des Communautés saines et inclusives ont lancé des séances de formation destinées aux gestionnaires et dirigeants sur le modèle de santé mentale CAA (compétence, autonomie et appartenance sociale) qu'ils ont combinées avec les ateliers pratiques Outils de mobilisation offerts par la Communauté nationale des gestionnaires du gouvernement du Canada.

Gouvernement intelligent

Objective de la mesure

Réduire les dépenses.

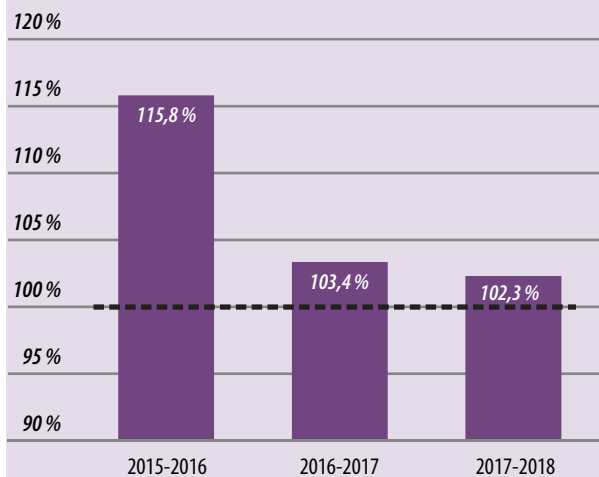
Mesure

Ratio des dépenses budgétées et des dépenses réelles.

Description de la mesure

Le rapport mesure si le Ministère excède ou sous-utilise le budget. Il sera supérieur à 100% lorsque les dépenses dépassent le budget et inférieur à 100% lorsque les dépenses sont inférieures au budget.

Ratio des dépenses budgétées et des dépenses réelles



Rendement général

Les dépenses réelles ont dépassé les prévisions budgétaires de 5,4 millions de dollars, en raison principalement des dépenses attribuables à la tempête de verglas de 2017, les pluies abondantes de janvier 2017 et un incendie majeur au Centre correctionnel régional du Sud-Est.

--- Cible : 100,0 %
Réal : 102,3 %

Raison d'être de cette mesure?

Cet indicateur permet d'évaluer si le Ministère s'en tient au budget des dépenses établi au début de l'exercice financier. Il indique si le Ministère est en mesure de mettre en œuvre et de gérer les différentes décisions budgétaires qui font partie intégrante de son plan budgétaire des dépenses, même si certaines variables seront hors du contrôle du gouvernement (modifications comptables, inondations, etc.).

Quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

- Le Ministère a atteint ou surpassé ses objectifs de réduction dans l'amélioration des processus.

Gouvernement intelligent

Objectif de la mesure

Accroître les revenus non liés aux amendes.

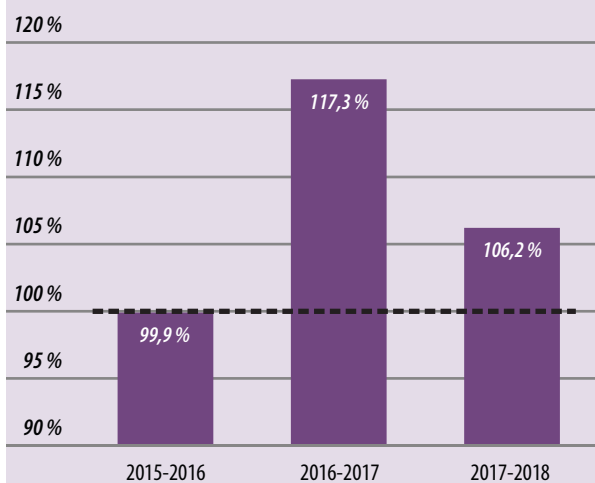
Mesure

Ratio des recettes budgétées et des recettes réelles.

Ratio des recettes budgétées et des recettes réelles

Les objectifs sont fixés de façon à ce qu'il soit possible de générer les recettes prévues dans le budget 2017-2018, mais en fonction du rendement récent.

Ratio des recettes budgétées et des recettes réelles



Rendement général

Les recettes réelles ont dépassé le budget de 12 million de dollars en raison de l'augmentation des droits d'immatriculation et des contraventions en vertu de la *Loi sur les véhicules à moteur* et des fonds du gouvernement fédéral reçus dans le cadre du Programme d'aide financière en cas de catastrophe.

--- Cible : 100,0 %
Réal : 106,2 %

Raison d'être de cette mesure?

Cet indicateur mesure la capacité du Ministère à gérer les recettes générales par rapport au budget. Le GNB doit veiller à ce que les recettes soient gérées conformément au budget et doit être prêt à prendre des mesures correctives si l'on prévoit que les recettes seront inférieures aux prévisions au cours de l'année. L'augmentation des recettes permet de compenser le déficit du GNB.

Quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Les projets suivants ont aidé le Ministère à dépasser son objectif :

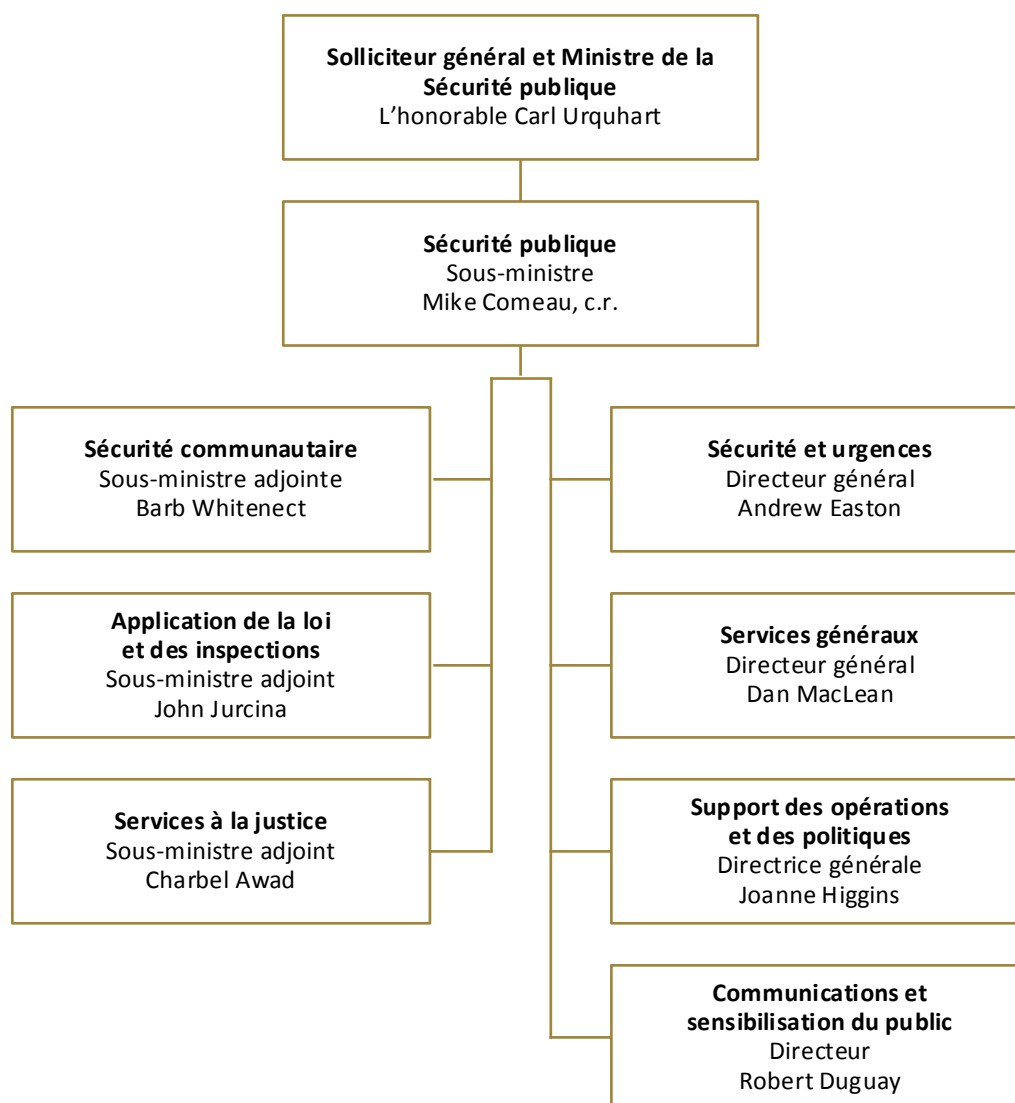
- Les répercussions de l'augmentation des droits d'immatriculation en vertu de la *Loi sur les véhicules à moteur* en septembre 2015 ont entraîné des recettes supplémentaires de 8,8 millions de dollars.
- Les recettes tirées des contraventions de la *Loi sur les véhicules à moteur* ont été supérieures aux prévisions budgétaires de 1 million de dollars.
- Les fonds du gouvernement fédéral reçus dans le cadre du Programme d'aide financière en cas de catastrophe ont été supérieurs des 682 000 \$ aux prévisions, principalement dû au redressement financier relié à la tempête de verglas de janvier 2017.

Survol des opérations du Ministère

Le ministère de la Justice et de la Sécurité publique a été créé afin d'offrir une approche intégrée pour veiller à la sûreté et à la sécurité du Nouveau-Brunswick et au maintien d'un système judiciaire juste et accessible.

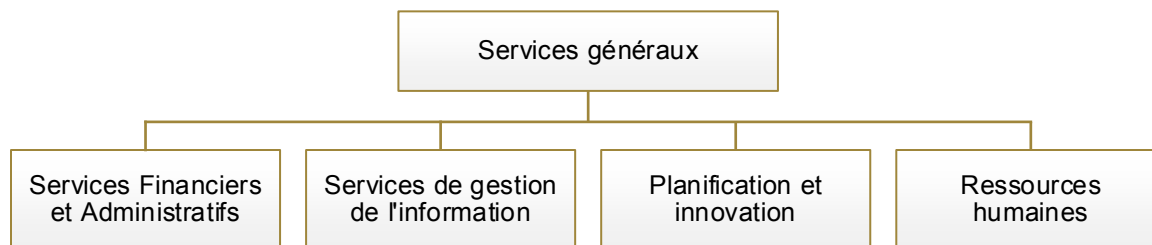
Le Ministère comptait 1 358 employés permanents, à temps partiel, temporaires ou nommés pour une période déterminée, une baisse comparativement au total de 1 365 employés lors de l'exercice précédent.

Organigramme des échelons supérieurs



Présentation générale des divisions et faits saillants

Division des services généraux



Information financière

	Budget	Montants réels	Écart (moins) plus
Services administratifs	3 989 000	4 070 000	81 000
Responsabilité	687 000	484 000	(203 000)
Total	4 676 000	4 554 000	(122 000)

La **Division des services généraux** est chargée d'offrir aux gestionnaires et aux employés un soutien de qualité, des conseils ainsi que des services de consultation, de surveillance et de coordination dans les secteurs des services ministériels, des services financiers, des ressources humaines, des services de gestion de l'information, de flotte de véhicules, de la gestion des installations et de la responsabilité.

La **Direction des finances et de l'administration** se charge d'assurer une direction financière auprès des hauts fonctionnaires, des gestionnaires et des employés du ministère et mettre ses connaissances spécialisées à leur disposition. Elle assume la responsabilité de la comptabilité sur le plan opérationnel en offrant des services de consultation financière, de budgétisation, de surveillance, de comptabilité et de prévision des recettes et des dépenses. Elle s'occupe également de la gestion des installations et du parc de véhicules, du contrôle interne et de l'application des politiques et des modalités financières. La direction participe activement à des projets d'amélioration continue, qui visent à simplifier la communication des renseignements et des processus afin de permettre aux gestionnaires du Ministère de prendre des décisions plus judicieuses.

La **Direction des services de gestion de l'information** est chargée d'offrir des services de gestion de l'information, de gestion de la sécurité de l'information ainsi que de gestion des risques et des dossiers au ministère, en plus de soutenir la planification opérationnelle des solutions de gestion de l'information pour ce dernier. De plus, la direction assure l'harmonisation des objectifs opérationnels et des initiatives technologiques du Ministère en offrant des services de surveillance, d'orientation et de conseils stratégiques.

La **Direction de la planification et de l'innovation** se charge d'appuyer l'amélioration et la mise en œuvre du cycle de planification intégré des activités du ministère, qui comporte une orientation stratégique, la mobilisation des employés, la communication interne, la planification du travail, l'amélioration continue, l'évaluation du rendement et un cadre de responsabilisation.

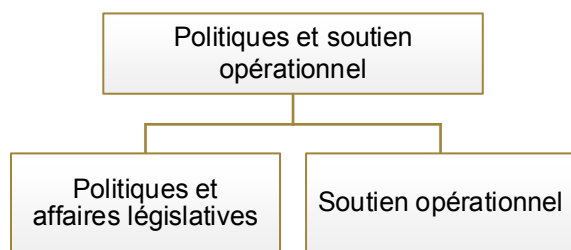
La **Direction des ressources humaines** est responsable d'assurer le leadership pour le ministère en matière de planification des ressources humaines, de recrutement, de classification, de relations de travail, de relations avec les employés, de formation, de gestion du rendement, de gestion du changement, de développement

organisationnel et de mise en œuvre des politiques et des programmes sur les ressources humaines, tout en appuyant le ministère à tous ces égards.

FAITS SAILLANTS

- ♦ La division a finalisé la fusion du ministère de la Justice à celui de la Sécurité publique.
- ♦ La division a tenu des séances de formation au sujet de la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail pour les gestionnaires.
- ♦ La division a complété le plan opérationnel du ministère de la Justice et de la Sécurité publique pour l'exercice 2018-2019.

Division des politiques et du soutien opérationnel



Information financière

	Budget	Montants réels	Écart (moins plus)
Politiques et affaires législatives	681 000	535 000	(146 000)
Soutien opérationnel	871 000	832 000	(39 000)
Total	1 552 000	1 367 000	(185 000)

La **Division des politiques et du soutien opérationnel** assure le leadership et fournit son savoir-faire, ses conseils et son soutien relativement à la détermination, à l'analyse et à l'élaboration des projets de politiques et de programmes. La Division fournit également des renseignements et des conseils en appui à l'élaboration de dispositions législative et aux relations fédérales, provinciales et territoriales.

La **Direction des politiques et des affaires législatives** est responsable d'aider les membres de l'équipe de la haute direction, le personnel des directions et du bureau du ministre en ce qui concerne les demandes aux comités du Cabinet, les activités de l'Assemblée législative et l'approche du Ministère en matière de relations fédérales-provinciales-territoriales. Elle est également responsable de l'application de la *Loi sur le*

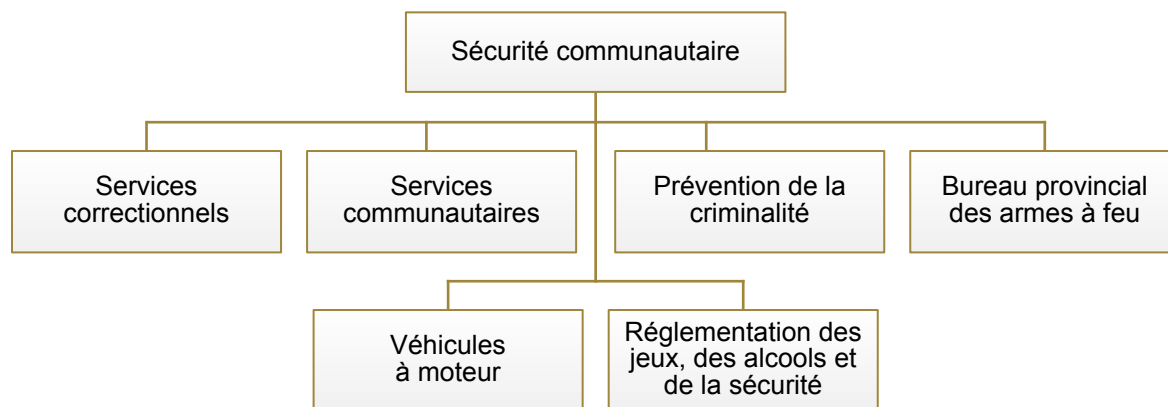
droit à l'information et la protection de la vie privée et de la *Loi sur l'accès et la protection en matière de renseignements personnels sur la santé* en matière d'accès à l'information et de protection de la vie privée.

La **Direction du soutien opérationnel** est chargée d'offrir du soutien et des connaissances spécialisées aux responsables des activités du ministère, à l'aide d'une variété d'outils et d'approches analytiques. Elle vise à assurer l'échange de connaissances spécialisées entre les directions ainsi que la liaison entre les responsables des activités et l'ensemble du ministère et du gouvernement, en plus de répondre aux besoins de la direction en matière d'information.

FAITS SAILLANTS

- ♦ La division a conclu une nouvelle entente de financement de l'aide juridique en matière criminelle avec Justice Canada pour la période 2017-2022.
- ♦ La division a dirigé l'équipe gouvernementale dans le processus de rémunération des juges et a déposé à l'Assemblée législative de la province la Réponse du gouvernement du Nouveau-Brunswick au Rapport de la Commission sur la rémunération des juges de 2016.
- ♦ La division a préparé, en collaboration avec plusieurs autres ministères, une réponse au rapport est responsable défenseur des enfants et de la jeunesse.

Division de la Sécurité communautaire



Information financière

	Budget	Montants réels	Écart (moins) plus
Services pour contrevenants adultes	32 727 000	34 865 000	2 138 000
Services communautaires	7 393 000	7 531 000	138 000
Services correctionnels pour jeunes contrevenants	5 486 000	4 939 000	(547 000)
Réglementation des jeux, des alcools et de la sécurité	2 138 000	1 971 000	(167 000)
Véhicules à moteur	5 260 000	4 939 000	(321 000)
Bureau provincial des armes à feu	900 000	761 000	(139 000)
Total	53 904 000	55 006 000	1 102 000

La **Division de la sécurité communautaire** est chargée de la réglementation et de la prestation des programmes et des services. Ces derniers qui contribuent à assurer la sécurité de la société en coordonnant les efforts de prévention de la criminalité dans la province, en offrant des services aux contrevenants en établissement et en milieu communautaire, en offrant des services aux victimes d'actes criminels, en s'occupant du système de permis et de licence des propriétaires et des marchands d'armes à feu et des champs de tir, en assurant la surveillance du système des permis de conduire et du processus d'immatriculation et d'inspection des véhicules à moteur, ainsi qu'en gérant le système de licence, de permis et d'enregistrement du secteur des alcools, des loteries et de la sécurité de la province. La division s'occupe également de l'élaboration et de la promotion des politiques, des normes, des ententes et des partenariats de collaboration provinciaux qui favorisent des approches solides et uniformes pour la prestation et la réglementation des services partout au Nouveau-Brunswick.

Les **Services correctionnels** offrent des services de garde en milieu fermé au Centre pour jeunes du Nouveau-Brunswick du Ministère, situé à Miramichi. Pour les jeunes qui ont des démêlés avec la justice, la garde en milieu fermé est utilisée en dernier recours, lorsque les tribunaux jugent que les sanctions communautaires et la garde en milieu ouvert ne conviennent pas. La direction est également responsable de fournir des établissements correctionnels pour les contrevenants adultes condamnés à être incarcérés durant deux ans moins un jour et pour les personnes accusées qui sont jugées dangereuses ou qui présentent un risque sur le plan de la sécurité pendant qu'elles attendent leur procès ou l'audience d'immigration.

Les **Services communautaires** sont responsables de la prévention et de la réduction de la criminalité et de la victimisation au Nouveau-Brunswick. De plus, elle assure la sécurité des collectivités en offrant des programmes communautaires efficaces pour les personnes qui ont des démêlés avec la justice, ainsi qu'en élaborant et en promouvant des politiques, des normes, des ententes

et des partenariats de collaboration provinciaux qui favorisent des approches de prévention factuelles partout au Nouveau-Brunswick. Par l'entremise de ses bureaux régionaux, la direction offre des programmes de déjudiciarisation pour les adolescents et les adultes, des services de gestion de cas de réhabilitation ainsi que des services d'intervention auprès des adultes et des adolescents condamnés à une forme de surveillance correctionnelle dans la collectivité. Elle offre des services de placement sous garde en milieu ouvert pour les jeunes qui ont besoin, selon le niveau de surveillance défini par un tribunal, d'un milieu de détention moins structuré et moins restrictif que celui offert dans un établissement de garde en milieu fermé. Elle administre des programmes et soutient des services destinés à assister les victimes d'actes criminels qui viennent à l'attention du système de justice pénale.

La **Direction de la prévention de la criminalité** est responsable de la prévention et de la réduction de la criminalité et de la victimisation. Elle assure la sécurité des collectivités en favorisant la mise sur pied de partenariats de collaboration avec des intervenants du milieu de la justice, de la santé, des services sociaux et de la collectivité. De plus, elle se charge de l'élaboration et de la promotion d'approches de prévention factuelles et rentables dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick. La Direction s'occupe de coordonner la recherche, la planification, la mise en œuvre, l'évaluation et la viabilité d'améliorations aux politiques et aux pratiques de prévention de la criminalité du Nouveau-Brunswick par l'intermédiaire de la *Stratégie de prévention et de réduction de la criminalité du Nouveau-Brunswick*.

Le **Bureau provincial des armes à feu** favorise la sécurité des collectivités en contrôlant la propriété, l'acquisition, le mouvement et l'utilisation des armes à feu dans la province grâce à l'administration des dispositions législatives fédérales sur les armes à feu.

La **Direction des véhicules à moteur** assure la surveillance des normes de sécurité liées à l'immatriculation des véhicules à moteur, offre des précisions stratégiques et législatives au sujet de l'immatriculation des véhicules et s'occupe de la délivrance des permis de concessionnaires de véhicules, de l'administration d'un programme obligatoire d'inspection des véhicules à moteur à l'aide de postes de vérification et de l'administration du Plan international d'immatriculation, qui comporte l'imma-

trication interterritoriale des véhicules utilitaires. Ce programme favorise la sécurité routière en vérifiant les habiletés des apprentis conducteurs, en délivrant des permis de conduire et des cartes d'identité, en surveillant le comportement des conducteurs et en pénalisant les conducteurs et les transporteurs non sécuritaires. La Direction administre également des programmes d'éducation et d'utilisation d'anti-démarrateurs avec éthylomètre pour les personnes déclarées coupables de conduite avec facultés affaiblies, qui sont financés par ces conducteurs.

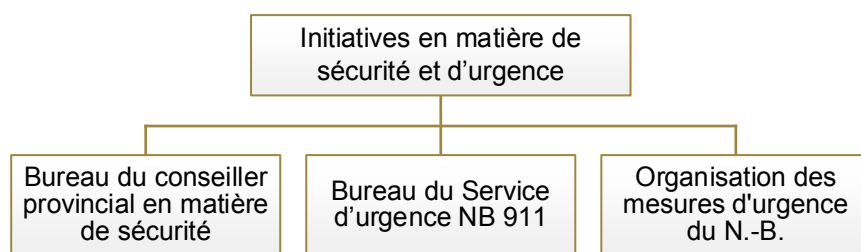
La **Direction de la réglementation des jeux, des alcools et de la sécurité** est l'organisme de réglementation responsable de la délivrance de permis et de licences, ainsi que de l'inscription et de l'autorisation des personnes qui présentent une demande en vertu de la *Loi sur la réglementation des alcools*, de la *Loi sur la réglementation des jeux*, de la *Loi sur les détectives privés et les services de sécurité*, de la *Loi sur le film et le vidéo* et de la *Loi sur les licences de brocanteur*. Elle se charge notamment d'assurer la coordination auprès des inspecteurs, des enquêteurs, des ministères, des personnes morales, des organismes et des systèmes, tant à l'interne qu'à l'externe. La direction est responsable de maintenir l'intégrité du jeu au Nouveau-Brunswick au moyen de l'inscription des fournisseurs et de la délivrance d'un permis à tous les employés de l'industrie des jeux de casino. Elle s'occupe aussi de renseigner et de sensibiliser le public à l'égard des secteurs de programme, de recevoir les plaintes, de recueillir les faits pertinents et de recommander le cas à un inspecteur ou à un organisme pour qu'une enquête plus poussée soit menée au besoin.

FAITS SAILLANTS

- ♦ *La division a mis en œuvre avec succès un nouveau système centralisé et plus sécuritaire pour la délivrance des permis de conduire, avec un nouveau fournisseur et en partenariat avec les trois autres provinces de l'Atlantique.*
- ♦ *Les Services aux victimes au Nouveau-Brunswick ont célébré leur 35^e anniversaire et deux nouveaux projets pilotes ont été lancés, soit le programme de soutien devant le tribunal par des bénévoles et le programme de sensibilisation à la violence familiale chez les Autochtones.*

- ♦ La règle d'un mètre, connu sous le nom de la « loi d'Ellen », a été adoptée. Elle précise qu'un conducteur d'un véhicule à moteur n'a pas le droit de dépasser un cycliste qui roule dans la même direction que lui sans laisser une distance d'un mètre entre le véhicule et le vélo, soit la distance considérée comme sécuritaire pour un tel dépassement.
- ♦ De nouveaux outils ont été mis en place en vertu de la Loi sur les véhicules à moteur afin de renforcer la capacité de détecter et de prévenir l'alcool au volant, faisant ainsi du Nouveau-Brunswick l'une des administrations dotées des mesures les plus rigoureuses au pays en matière d'alcool au volant.
- ♦ Grâce à la persévérance et au dévouement du personnel des Services correctionnels du Centre correctionnel du Sud-Est, le personnel, les détenus et les visiteurs du centre ont pu être évacués en toute sécurité lors d'un incendie majeur.
- ♦ Grâce à la Table ronde sur la criminalité et la sécurité publique, la campagne L'amour de devrait pas blesser a été présentée dans chaque collectivité de la province. Des champions communautaires ont reçu une formation, une trousse de ressources et des articles de promotion pour les aider à véhiculer le message.

Division des initiatives en matière de sécurité et d'urgence



Information financière

	Budget	Montants réels	Écart (moins) plus
Bureau du conseiller provincial en matière de sécurité	990 000	1 068 000	78 000
Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick	15 081 000	20 504 000	5 423 000
Total	16 071 000	21 572 000	5 501 000

La **Division des initiatives en matière de sécurité et d'urgence** est chargée d'assurer la coordination entre les différents paliers de gouvernement et le secteur privé en vue d'améliorer les capacités en matière de prévention, de préparation et d'intervention au Nouveau-Brunswick en cas d'événements délibérés, accidentels ou naturels, y compris les services 911, les programmes de gestion des situations d'urgence et de rétablissement, la sécurité et les infrastructures essentielles.

Le **Bureau du conseiller provincial en matière de sécurité** offre des conseils et des services en matière de sécurité relativement aux services, aux réseaux, aux installations, aux actifs et aux personnes de grande importance à risque élevé qui sont essentiels à la sécurité, à la sûreté et à l'économie du Nouveau-Brunswick dans les secteurs

public et privé. Elle vise à canaliser les efforts dans différents paliers de gouvernement et le secteur privé en vue d'améliorer les capacités en matière de prévention, de préparation et d'intervention au Nouveau-Brunswick en cas d'événements délibérés, accidentels ou naturels.

Le **Bureau du Service d'urgence NB 911** travaille en collaboration avec ses partenaires du domaine des télécommunications et les intervenants d'urgence afin de gérer de façon efficace et efficiente les services d'intervention en cas d'urgence 911 dans l'ensemble de la province. Le Bureau élabore, met en œuvre et applique des normes, des politiques et des procédures opérationnelles pour assurer la qualité des services et des interventions lors de toutes les urgences lorsque des appels 911 sont

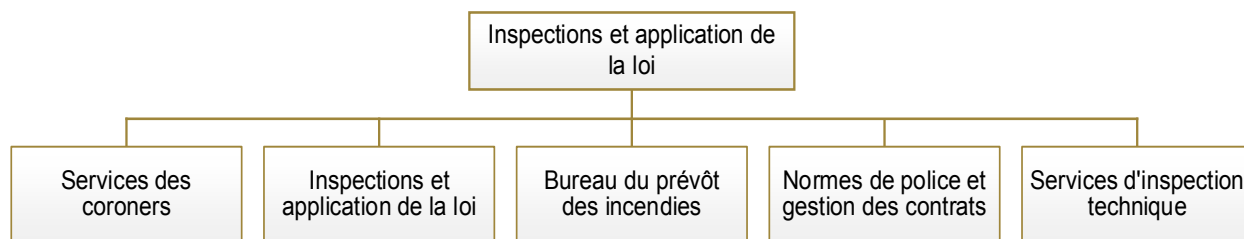
reçus dans l'un des six centres de prise d'appels pour la sécurité du public du service 911 situés un peu partout au Nouveau-Brunswick.

L'Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick (OMU NB) favorise l'élaboration à tous les paliers de gouvernement de programmes d'urgence qui englobent la prévention, la préparation, l'intervention et le rétablissement. L'organisation dirige la coordination des opérations d'urgence provinciales, fournit des ressources aux collectivités, aux municipalités et aux commissions de services régionaux et encourage l'adoption d'une approche coopérative et harmonisée des opérations afin de faciliter le partage des ressources et de l'information.

FAITS SAILLANTS

- ♦ Des interventions et des opérations de rétablissement ont été menées lors d'un orage violent survenu dans la Péninsule acadienne en 2017 et lors d'une importante tempête hivernale survenue en janvier 2018.
- ♦ Un financement provincial supplémentaire de 1,7 million de dollars à compter de l'exercice 2018-2019 a été annoncé pour améliorer la préparation aux situations d'urgence des collectivités, offrir de la formation et doubler le nombre de coordonnateurs de la gestion régionale des urgences.
- ♦ Un nouveau financement de 957 000 \$ a été annoncé pour offrir de nouveaux cours de formation et de nouvelles installations aux équipes de recherche et sauvetage au sol du Nouveau-Brunswick au cours des trois prochaines années.

Division des inspections et de l'application de la loi



Information financière

	Budget	Montants réels	Écart (moins) plus
Services des coroners	2 283 000	2 583 000	300 000
Bureau du prévôt des incendies	1 588 000	1 831 000	243 000
Direction des normes de police et de la gestion des contrats	88 213 000	88 011 000	(202 000)
Direction des inspections et de l'application de la loi	13 398 000	13 305 000	(93 000)
Direction des services d'inspection technique	5 125 000	4 858 000	(267 000)
Total	110 607 000	110 588 000	(19 000)

La **Division des inspections de l'application de la loi** veille à la sécurité de la société en offrant des services d'inspection et d'application de la loi qui rendent nos routes, nos collectivités et nos sentiers hors route plus sécuritaires, en examinant des plans de sécurité-incendie, en effectuant des enquêtes et des inspections relatives aux incendies, ainsi qu'en s'occupant de l'élaboration et de la promotion de politiques, de normes, d'ententes et de partenariats de collaboration provinciaux qui favorisent des approches solides et uniformes dans la prestation

de services partout au Nouveau-Brunswick. La Division offre de l'expertise au chapitre des services d'électricité, de plomberie, d'ascenseurs, de chaudières et d'appareils à pression. Par l'intermédiaire du Bureau du coroner en chef, la Division enquête sur tous les décès soudains et inattendus afin de prévenir les décès dus à des causes non naturelles.

Le **Service des coroners** est un organisme indépendant de responsabilité publique chargé d'enquêter sur les décès. Responsable de l'étude de tous les cas de morts suspectes au Nouveau-Brunswick. La direction mène des enquêtes en fonction des exigences des lois ou dans l'intérêt du public et n'a aucun intérêt, quel qu'il soit, quant à l'issue de ces enquêtes. De plus, son personnel administre le Comité d'examen des décès d'enfants et le Comité d'examen de la mortalité liée à la violence familiale.

La **Direction des inspections et de l'application de la loi** est une unité non directe de services de police et d'application des lois chargée de fonctions d'éducation, d'inspection et d'application des lois en vertu des lois provinciales et fédérales. Les agents de la paix qui sont nommés à titre de constables spéciaux et qui œuvrent au sein de la direction offrent des services à l'industrie du transport routier, au secteur forestier, aux chasseurs et aux pêcheurs, aux adeptes des véhicules hors route, aux automobilistes, aux divers titulaires de licences et de permis et aux Néo-Brunswickois. Des services ayant pour but d'accroître la sécurité publique et de protéger les recettes du gouvernement sont offerts dans les domaines de l'environnement et des ressources naturelles, de la réglementation des alcools, de l'application des lois sur les véhicules utilitaires, des vérifications liées au *Code national de sécurité*, de l'application des lois sur les véhicules hors route, de l'inspection des véhicules à moteur, de la réglementation des jeux, de la vente du tabac aux mineurs, des enquêtes relatives aux endroits sans fumée, de la sécurité des communautés et des voisinages, ainsi que de l'inspection, de l'application des lois et des questions liées à la délivrance de licences et de permis ayant trait aux films, aux vidéos et aux jeux vidéo, aux boissons restreintes, au bronzage artificiel, à l'agriculture, à l'aquaculture, à la pêche, aux brocanteurs et à l'industrie des services de sécurité. Les inspecteurs en santé publique et les inspecteurs agroalimentaires offrent des services d'inspection, d'application de la loi, de délivrance de licences et de permis, ainsi que de surveillance de façon à protéger le public des risques pour la santé, à réduire les risques, à maintenir des milieux sains et à réduire l'incidence des maladies au Nouveau-Brunswick dans le domaine de la salubrité alimentaire, de l'hygiène du milieu, de l'hygiène publique en milieu récréatif et institutionnel, de la qualité de l'eau, des opérations des exploitations laitières et des abattoirs, de la préparation aux situations d'urgence et de la lutte contre les maladies transmissibles.

Le **Bureau du prévôt des incendies** veille à l'administration de la Loi sur la prévention des incendies, s'occupe de la prestation de programmes sur la prévention des incendies et la protection contre les incendies, et collabore avec les services d'incendie, les municipalités et les organismes partenaires afin de promouvoir la sécurité-incendie dans la province. Le bureau surveille les tendances en matière d'incendie, les modifications apportées au *Code national du bâtiment* et au *Code national de prévention des incendies*, consulte les codes de la National Fire Protection Association et étudie les préoccupations croissantes en matière de sécurité-incendie avant de mettre en place et de promouvoir des politiques, des normes et des procédures provinciales pour le service d'incendie dans l'ensemble. Le bureau fait appel, avec efficacité, à de multiples organismes pour effectuer des inspections de sécurité-incendie, mener des enquêtes visant à déterminer la cause et l'origine des incendies, ainsi que mettre en œuvre des programmes de prévention-incendie sous l'autorité du prévôt des incendies. Il s'agit de l'organisme responsable des interventions en cas d'urgences impliquant des matières dangereuses pour le gouvernement du Nouveau-Brunswick.

La **Direction des normes de police et de la gestion des contrats** contribue à faire du Nouveau-Brunswick le meilleur endroit où élever une famille en prévenant et en réduisant la criminalité et la victimisation grâce à la coordination de services de police efficaces et de programmes fondés sur des éléments probants. La direction doit également élaborer et promouvoir des politiques, des normes, des ententes et des partenariats de collaboration provinciaux qui favorisent des approches solides et uniformes dans la prestation de services partout au Nouveau-Brunswick, surveiller les services de gestion de contrats, soutenir la prestation des services de la GRC en vertu de l'Entente sur le service de police provincial ainsi que gérer les ententes avec les municipalités et les districts de services locaux aux fins de la prestation des services de la GRC.

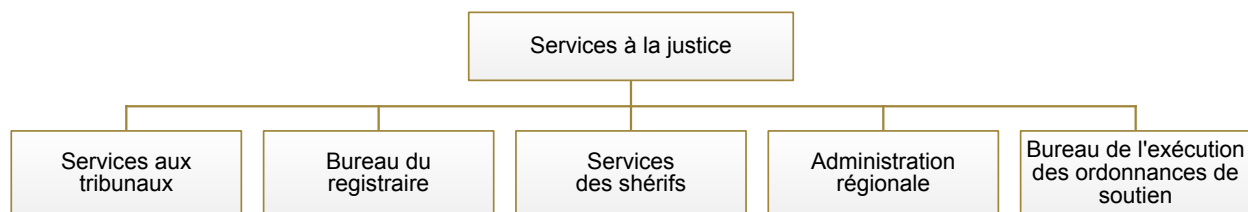
La **Direction des services d'inspection technique** est responsable de la réglementation concernant la conception, la fabrication, la mise en place et le fonctionnement sécuritaires des installations électriques et de plomberie, des installations au gaz propane, naturel et à usage médical, des chaudières, des appareils à pression, des appareils élévateurs et des manèges. Ses activités comprennent l'élaboration de mesures législatives sur

la sécurité, l'établissement de normes, l'examen des plans, l'homologation du matériel, les audits de systèmes qualité, la délivrance des permis d'installation et d'exploitation, les inspections, le contrôle de la conformité, la qualification de certains gens de métier et entrepreneurs et la délivrance de licences et de permis à ces derniers, les enquêtes sur les accidents, l'éducation et l'accréditation des services du secteur privé. Ces services ont pour but de s'assurer que les systèmes électriques, mécaniques et pressurisés potentiellement dangereux ne posent pas de risques indus au public et que ces systèmes potentiellement dangereux sont installés par des gens de métier qualifiés titulaires d'une licence ou d'un permis.

FAITS SAILLANTS

- ◆ Une entente a été conclue avec le gouvernement fédéral pour mettre en place cinq préposés aux programmes communautaires dans les collectivités autochtones afin de favoriser les partenariats sur la prévention et la réduction du crime basée sur les connaissances scientifiques dans les communautés.
- ◆ Un cours de sensibilisation sur le monoxyde de carbone a été mis sur pied et offert aux premiers intervenants. Il a comme objectif de donner aux premiers répondants les compétences nécessaires à leur sécurité et à celle de leurs collectivités. Plus de 600 personnes provenant d'une centaine de services d'incendie et d'organismes de sécurité public ont participé, ce qui représente l'équivalent de 1 200 heures-personnes de formation. Le cours a été reconnu à l'échelle du pays.
- ◆ Plus de 100 patinoires et clubs de curling ont été inspectés dans le cadre d'une campagne visant à adopter un système d'inspection plus détaillé, uniforme et efficace. Une personne exposée de près à des fuites accidentelles d'ammoniac peut subir de graves préjudices corporels ou même décéder.
- ◆ Après examen et consultation auprès du défenseur des enfants et de la jeunesse, du ministre du Développement social et de l'ancien commissaire à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée, le coroner en chef a modifié le cadre de référence du Comité d'examen des décès d'enfants afin d'accroître la transparence du processus en publiant des sommaires dépersonnalisés des circonstances qui ont mené aux décès examinés tout en protégeant la vie privée des familles.
- ◆ En décembre 2017, les employés et les fonctions des programmes d'inspection de la Santé publique et des Services agroalimentaires ont été transférés du ministère de la Santé au ministère de la Justice et de la Sécurité publique. Ils relèvent désormais des Services de protection de la santé de la Division des inspections et de l'application de la loi. Le public a continué à recevoir des services de haute qualité de la part du Bureau du médecin-hygiéniste en chef tout au long de cette transition
- ◆ Plus de 2,4 millions de cigarettes de contrebande ont été saisies à la suite de 37 interventions distinctes de l'Unité de lutte contre la contrebande

Division des Services à la justice



Information financière

	Budget	Montants réels	Écart (moins) plus
Service des tribunaux régionaux	10 577 000	8 246 000	(2 331 000)
Système judiciaire	9 285 000	9 698 000	413 000
Bureau du registraire	751 000	1 416 000	665 000
Direction des services des shérifs	8 077 000	9 458 000	1 381 000
Bureau de l'exécution des ordonnances de soutien	2 115 000	2 142 000	27 000
Direction de l'administration régionale	5 230 000	4 216 000	(1 014 000)
Total	36 035 000	35 175 000	860 000

La **Division des services à la justice** est responsable d'assurer l'accès à un système judiciaire impartial et efficace pour tous les résidents du Nouveau-Brunswick et de soutenir un tel système.

La **Direction des services aux tribunaux** appuie le fonctionnement de l'appareil judiciaire du Nouveau-Brunswick (Cour du Banc de la Reine, Cour des petites créances, Cour des successions, Division de faillite et d'insolvabilité, Cour provinciale et tribunal pour adolescents) en offrant des services de préposés aux tribunaux, de production d'ordonnance, de gestion de dossier et de classement, ainsi que d'autres services administratifs à l'appui du système judiciaire et du public. La Direction est également responsable de la prestation des programmes de tribunaux spécialisés, notamment le tribunal du mieux-être, le tribunal chargé des causes de violence conjugale, la gestion des dossiers en droit de la famille, le centre d'information sur le droit de la famille, le tribunal de la santé mentale et le responsable du système de triage pour la gestion des causes. Elle assure également la liaison avec les autres organismes et ministères en ce qui a trait aux questions et aux initiatives se rapportant au tribunal.

Le **Bureau du registraire** soutient la Cour d'appel et son système judiciaire en offrant des directives au public et aux avocats relativement aux règles de procédure et en offrant des services de production d'ordonnance et de

jugement ainsi que de gestion des dossiers et d'autres services administratifs, y compris la tenue d'audiences conformément à la loi et aux Règles de procédure. De plus, il tient un registre de l'ensemble des faillites et des divorces, traite les demandes intergouvernementales d'établissement ou de modification d'ordonnances de soutien familial et s'occupe de tous les dossiers d'adoption au Nouveau-Brunswick.

La **Direction des services des shérifs** est responsable de la sécurité dans tous les palais de justice (conformément à la *Loi sur la sécurité dans les tribunaux*), de la sécurité des détenus (transport, escorte et supervision de la détention), de la gestion des jurys, de la signification des documents et de l'exécution des ordonnances du tribunal (saisie et vente, expulsions et mandats d'arrestation). La Direction assume également les fonctions d'agent de la paix prescrites par plus de 80 lois fédérales et provinciales.

La **Direction de l'administration régionale** est chargée d'assurer un soutien administratif régional à tous les programmes et services administrés par la division des services à la justice, notamment la gestion des factures, le traitement central des paiements, la gestion des transcriptions, le traitement des demandes de traduction, la réservation des services d'interprétation, le soutien technologique au tribunal et le soutien des dépenses extraordinaires de l'appareil judiciaire.

Le **Bureau de l'exécution des ordonnances de soutien** est chargé d'exécuter les dispositions sur le soutien familial (pensions alimentaires pour enfants et conjoint) qui se trouvent dans les ordonnances des tribunaux et dans les ententes conformément à la *Loi sur l'exécution des ordonnances de soutien* et à la *Loi sur le divorce*, en adoptant des mesures d'application progressives pour assurer la conformité. Les mesures d'application peuvent comprendre la saisie du salaire, le signalement du payeur défaillant aux agences d'évaluation du crédit, la révocation ou le refus du passeport et, dans certains cas, la suspension du permis de conduire du payeur.

FAITS SAILLANTS

- ♦ *La limite monétaire des poursuites aux petites créances a été augmentée à 20 000 \$ pour les réclamations relatives aux créances, aux dommages-intérêts et aux biens personnels.*
- ♦ *Des mesures en vertu de la Loi sur l'intervention en matière de violence entre partenaires intimes ont été instaurées afin d'offrir un meilleur accès aux recours civils pour les victimes de violence entre partenaires intimes.*
- ♦ *Un tribunal de la santé mentale a été rétabli à la Cour provinciale à Saint John. Ses services sont destinés aux personnes qui ont des démêlés avec la justice et qui souffrent de problèmes de santé mentale.*
- ♦ *Poursuivant le mandat de restructuration des services aux tribunaux donné par le gouvernement en 2016, la direction des services aux tribunaux a officiellement instauré le nouveau modèle de leadership et de gestion et ont commencé à pourvoir ces nouveaux postes.*
- ♦ *La première pelletée de terre pour la construction d'un nouveau palais de justice à Fredericton a donné le coup d'envoi aux travaux.*
- ♦ *Le Programme de soutien devant le tribunal par des bénévoles, qui aide les victimes vulnérables à s'orienter dans le système judiciaire, a été étendu à la région de Saint John.*

Information financière

Tableau 1: Dépenses au compte ordinaire – État de la situation par poste primaire
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018

	Budget principal	Transferts de crédits	Budget final	Montants réels	Écart (moins) plus
Services personnels	93 346 000	1 969 000	95 315 000	92 839 000	(2 476 000)
Autres services	107 887 000	525 000	108 412 000	110 516 000	2 104 000
Fournitures et approvisionnement	3 930 000	-	3 930 000	4 935 000	1 005 000
Biens et matériel	278 000	-	278 000	693 000	415 000
Contributions et subventions	9 917 000	103 000	10 020 000	9 574 000	(446 000)
Frais de la dette et autres frais	15 089 000	-	15 089 000	19 453 000	4 364 000
Contre-recouvrements	(1 867 000)	-	(1 867 000)	(1 414 000)	453 000
Total	228 581 000	2 597 000	231 178 000	236 596 000	5 418 000

Le Ministère a dépassé les prévisions budgétaires de 5,4 millions de dollars en raison des fonds reçus dans le cadre du Programme d'aide financière en cas de catastrophe pour les pluies abondantes tombées en janvier 2017 et 2018.

Tableau 2: Dépenses au compte ordinaire – État de la situation par programme
 Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018

	Budget principal	Transferts de crédits	Budget final	Montants réels	Écart (moins) plus
Services généraux	4 655 000	21 000	4 676 000	4 554 000	(122 000)
Politiques et soutien opérationnel	1 548 000	4 000	1 552 000	1 367 000	(185 000)
Sécurité communautaire	53 502 000	402 000	53 904 000	55 006 000	1 102 000
Application de la loi et des inspections	110 034 000	573 000	110 607 000	110 588 000	(19 000)
Services à la justice	34 557 000	1 478 000	36 035 000	35 175 000	(860 000)
Aide juridique	8 215 000	117 000	8 332 000	8 333 000	1 000
Initiatives en matière de sécurité et d'urgence	16 070 000	1 000	16 071 000	21 572 000	5 501 000
Total	228 581 000	2 597 000	231 178 000	236 595 000	5 418 000

Le Ministère a dépassé les prévisions budgétaires de 5,4 millions de dollars en raison des fonds reçus dans le cadre du Programme d'aide financière en cas de catastrophe pour les pluies abondantes tombées en janvier 2017 et 2018.

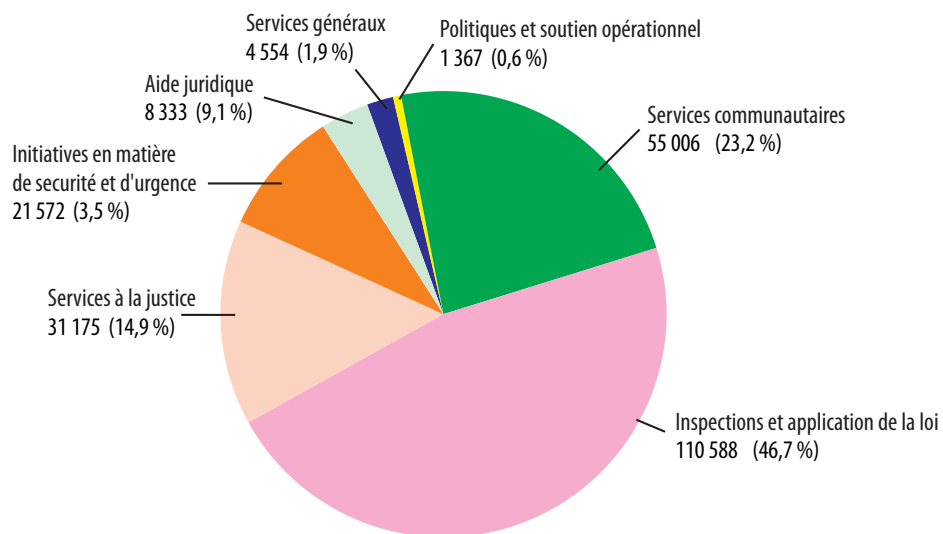


Tableau 3: Recettes au compte ordinaire – État de la situation par source
 Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018

	Budget	Montants réels	Écart (moins) plus
Autres taxes	3 000 000	3 522 000	522 000
Produits de placements	56 000	69 000	13 000
Licences et permis	137 038 000	146 439 000	9 401 000
Ventes de biens et services	26 649 000	27 319 000	670 000
Amendes et intérêts de pénalités	7 856 000	8 648 000	792 000
Recettes diverses	144 000	137 000	(7 000)
Subventions conditionnelles – Canada	20 312 000	20 966 000	654 000
Total	195 055 000	207 100 000	12 045 000

Le Ministère a dépassé les prévisions budgétaires de 12 millions de dollars dû en principe à l'annualisation finale de l'augmentation des droits d'immatriculation.

Résumé des activités de recrutement

Conformément à l'article 4 de la *Loi sur la Fonction publique*, le secrétaire du Conseil du Trésor délègue à chacun des administrateurs généraux les activités de dotation en personnel de leurs ministères respectifs. Vous trouverez ci-dessous un résumé des activités de dotation en personnel pour l'exercice 2017-2018 du ministère de la Justice et de la Sécurité publique.

Le Ministère a lancé 61 concours, soit 34 concours publics et 27 concours restreints (internes).

Conformément aux articles 15 et 16 de la *Loi sur la Fonction publique*, le Ministère a effectué des nominations au moyen d'autres démarches visant à déterminer le mérite, sans concours, soit :

Type de nomination	Description de la nomination	Disposition de la Loi sur la Fonction publique	Numéro
Emplois professionnels, scientifiques ou techniques spécialisés	Une nomination peut être faite sans concours lorsqu'un poste requiert : <ul style="list-style-type: none">– un degré élevé d'expertise et de formation,– un degré élevé de compétences techniques,– une reconnaissance à titre d'expert du domaine	15(1)	0
Programme d'égalité d'accès à l'emploi	Ce programme offre aux Autochtones, aux personnes ayant un handicap et aux membres des minorités visibles l'égalité d'accès à des possibilités d'emploi, de formation et d'avancement.	16(1)(a)	0
Programme de gestion du talent au niveau ministériel	Ces employés permanents font partie des réserves de talents gouvernementales et ministérielles qui répondent aux quatre critères d'évaluation du talent, notamment le rendement, l'état de préparation, la volonté et le degré d'urgence.	16(1)(b)	3
Mutation latérale	Le processus de mutation du GNB facilite la mutation des employés des parties 1, 2 (conseils scolaires) et 3 (régies régionales de la santé) de la fonction publique.	16(1) or 16(1)(c)	39
Nomination d'employés occasionnels ou temporaires à un poste permanent	Une personne qui est embauchée à titre occasionnel ou temporaire en vertu de l'article 17 peut être nommée sans concours à un poste permanent ayant été bien classifié au sein de la fonction publique.	16(1)(d)(i)	7
Nomination d'étudiants et d'apprentis à un poste permanent	Les étudiants pour les emplois d'été, les étudiants universitaires ou collégiaux de programmes CO-OP ou les apprentis peuvent être nommés à un poste de la fonction publique sans concours.	16(1)(d)(ii)	0

Aucune plainte alléguant du favoritisme n'a été déposée au sous-ministre de la Justice et de la Sécurité publique en vertu de l'article 33 de la *Loi sur la Fonction publique*, et aucune plainte n'a été déposée auprès de l'Ombud.

Résumé des projets de loi et des activités législatives

No du projet de loi	Nom de la loi	Date de la sanction royale	Résumé des changements
17	<i>Loi modifiant la Loi sur l'organisation judiciaire</i> https://www.gnb.ca/legis/bill/FILE/58/3/Bill-17-f.htm	Le 5 mai 2017	Cette modification obligerait le juge en chef de la Cour du Banc de la Reine à obtenir le consentement du ministre de la Justice et de la Sécurité publique avant de désigner le lieu de résidence d'un juge ou de le changer, ainsi que le consentement du juge avant de pouvoir changer le lieu où ce dernier doit établir sa résidence.
48	<i>Loi concernant la Loi d'Ellen</i> https://www.gnb.ca/legis/bill/FILE/58/3/Bill-48-f.htm	Le 5 mai 2017	La modification prévoit qu'un conducteur n'a pas le droit de dépasser un cycliste qui roule dans la même direction que lui sans laisser une distance d'un mètre entre le véhicule et le vélo, soit la distance considérée comme sécuritaire pour un tel dépassement.
15	<i>Loi concernant la violence entre partenaires intimes</i> https://www.gnb.ca/legis/bill/FILE/58/4/Bill-15-f.htm	Le 20 décembre 2017	Des modifications ont été apportées à la Loi sur l'organisation judiciaire et à la Loi sur l'intervention en matière de violence entre partenaires intimes afin d'établir une nouvelle catégorie d'officiers de justice et d'accorder au lieutenant-gouverneur en conseil le pouvoir de les nommer pour entendre les requêtes visant à obtenir une ordonnance d'intervention d'urgence.
19	<i>Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur</i> https://www.gnb.ca/legis/bill/FILE/58/4/Bill-19-f.htm	Le 20 décembre 2017	Ces modifications ont instauré un régime de réglementation visant la conduite avec les facultés affaiblies par la drogue qui reprend dans la mesure du possible celui de la conduite avec facultés affaiblies par l'alcool. Il fournira plus d'outils pour l'application de la loi afin d'intervenir auprès des conducteurs qui prennent le volant alors que leurs facultés sont affaiblies par la drogue ou par l'alcool.
24	<i>Loi modifiant la Loi sur la procédure applicable aux infractions provinciales</i> https://www.gnb.ca/legis/bill/FILE/58/4/Bill-24-f.htm	Le 20 décembre 2017	Ces modifications modernisent et simplifient le processus provincial de traitement des contraventions en éliminant le besoin pour les tribunaux de traiter les contraventions non contestées et en instaurant la production électronique des contraventions.
43	<i>Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur</i> https://www.gnb.ca/legis/bill/FILE/58/4/Bill-43-f.htm	Le 16 mars 2018	Les modifications précisent le libellé de la Loi de manière à établir une distinction nette et à assurer une interprétation judicieuse des motifs d'appel en cas de suspension administrative à long terme et de suspension immédiate du permis de conduire.

Nom du règlement	Date d'entrée en vigueur	Résumé des changements
Règlement du Nouveau-Brunswick 84-177, Règlement sur les normes – <i>Loi sur les chaudières et appareils à pression.</i>	Le 1 ^{er} août 2017	Les modifications remplacent les anciennes versions des codes par les versions les plus récentes, améliorant ainsi la sécurité en matière d'installation des chaudières, des appareils à pression et des conduites de gaz et de vapeur.
Règlement du Nouveau-Brunswick 83-42 – Programme d'utilisation d'anti démarreurs avec éthylomètre.	Le 1 ^{er} novembre 2017	Des modifications ont été apportées à la Loi et à ses règlements d'application afin de renforcer les dispositions existantes et d'augmenter les pénalités et les conséquences de façon à changer les comportements des conducteurs et à réduire l'alcool au volant.

Les lois et règlements relevant du ministère de la Justice et de la Sécurité publique sont accessibles à partir du lien suivant : <http://laws.gnb.ca/fr/deplinks?subjectnumber=11>

Résumé des activités liées aux langues officielles

Introduction

Dans le plan d'action ministériel qu'il a présenté aux Affaires intergouvernementales, le ministère de la Justice et de la Sécurité publique a élaboré des moyens stratégiques pour chacun des quatre secteurs d'activité (axes) énoncés dans le plan en matière de langues officielles, Le bilinguisme officiel : une valeur fondamentale.

Axe 1

Veiller à ce que la population ait accès à des services de même qualité en français et en anglais partout dans la province :

Objectifs pour 2017-2018 :

- Offrir des services bilingues au premier point de contact.
- Veiller à ce qu'il y ait un équilibre des capacités linguistiques afin de fournir des services dans les deux langues officielles;
- Veiller à ce que des affiches bilingues soient installées au premier point de contact.
- S'assurer que le personnel comprend les exigences en ce qui a trait aux messages vocaux bilingues.
- Veiller à ce que la correspondance soit rédigée dans la langue choisie par le client.
- S'assurer d'envoyer la correspondance générique dans les deux langues officielles.

Activités pour l'atteinte des objectifs

- Les employés sont tenus, dans le cadre de leur programme d'orientation, d'étudier le module de formation iLearn qui porte sur la langue de service;
- Les profils linguistiques ont fait l'objet d'un examen et ont été mis à jour au besoin;
- La politique sur la langue de service a été passée en revue avec les employés dans le cadre de leur réunion annuelle de planification des tâches;
- La correspondance se fait dans la langue choisie par le client.
- Il est périodiquement rappelé aux employés qu'ils doivent respecter leurs obligations.

Axe 2

Veiller à ce que le milieu et le contexte encouragent tous les employés à utiliser la langue officielle de leur choix au travail :

Objectifs pour 2017-2018:

- S'assurer que les évaluations du rendement se déroulent dans la langue choisie par l'employé.
- Demander aux employés, au moment de leur embauche, dans quelle langue ils préfèrent que leur ordinateur soit configuré.

Activités pour l'atteinte des objectifs

- Au moment de l'embauche, les nouveaux employés doivent indiquer leur langue de préférence pour les communications orales et écrites.

- Les employés sont tenus, dans le cadre de leur programme d'orientation, d'étudier le module de formation iLearn qui porte sur la langue de travail;
- La politique sur la langue de travail a été passée en revue avec les employés dans le cadre de leur réunion annuelle de planification des tâches;
- Il faut procéder à l'examen périodique des profils linguistiques des équipes, afin d'en vérifier la conformité.
- Les gestionnaires mènent les évaluations du rendement dans la langue choisie par l'employé.
- Au cours de leur orientation, les employés doivent indiquer la langue dans laquelle ils préfèrent que leur ordinateur soit configuré.
- La formation est offerte dans les deux langues officielles.
- Les communications émanant du Ministère sont produites dans les deux langues officielles.
- Des rappels ont été envoyés aux gestionnaires au sujet des méthodes qui sont à leur disposition pour faciliter les rencontres tout en respectant la dualité linguistique.
- Le souper annuel de reconnaissance a été animé dans les deux langues officielles et les deux langues sont utilisées lors des assemblées régionales.

Axe 3

Les moyens stratégiques pris pour s'assurer que le Ministère a tenu compte des réalités des communautés des langues officielles de la province sont les suivants :

Les alertes d'urgence provenant du Ministère sont communiquées à la population du Nouveau-Brunswick dans les deux langues officielles par le truchement de différents réseaux sociaux, de la radio, des stations de télévision et de dispositifs sans fil compatibles avec le Système national d'alertes au public.

Axe 4

Veiller à ce que les employés de la fonction publique connaissent et comprennent bien la *Loi sur les langues officielles*, les politiques et les règlements pertinents ainsi que les obligations qui incombent au gouvernement provincial en ce qui a trait aux langues officielles :

Objectifs pour 2017-2018 :

- Sensibiliser les nouveaux employés au sujet des politiques sur la langue de travail et sur la langue de service et rappeler aux employés actuels leurs obligations lors de leurs réunions annuelles de planification des tâches.

Activités pour l'atteinte des objectifs

- Le Ministère a exigé de tous les employés qu'ils effectuent les modules iLearn sur la langue de travail et la langue de service.
- Tous les employés ont été informés de leurs obligations dans le cadre de leur programme d'orientation et/ou lors de leurs réunions de planification des tâches.
- Le bulletin des langues officielles est circulé à tous les employés.

Conclusion:

Le Ministère a poursuivi son travail pour atteindre les objectifs du plan d'action sur les langues officielles. Des efforts soutenus pour sensibiliser les gens et les ministères à nos obligations envers les langues officielles ont été réalisés. De plus, 14 employés ont suivi une formation en langue seconde offerte par le gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général

Section 1

Nom et année de la vérification y incluant un lien au document en ligne	Recommandations		Mesures prises
	Total	Adoptées	
Surveillance des jeux à des fins de bienfaisance, 2016 Volume 1 – Recommandé que le ministère de la Justice et de la Sécurité publique élabore un processus normalisé et mette en place des procédures connexes pour évaluer l’admissibilité initiale et continue des associations de foires agricoles pour une licence en vertu de la politique sur les loteries et les jeux à des fins de charité. http://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2016V1/agrepf.pdf (page 86)	1	1	En octobre 2016, le Ministère a instauré une liste de vérification à l’intention des agents des licences et des permis à utiliser lorsque des associations de foires agricoles font une demande de licence (nouvelle ou renouvellement) en vertu de la politique sur les loteries et les jeux de bienfaisance.

Section 2

Nom et année de la vérification y incluant un lien au document en ligne	Recommandations	
	Total	Adoptées
Application de la loi contre les TLV, 2015 Volume 3 – Recommandé que le ministère de la Justice et de la Sécurité publique surveille plus activement et applique la loi en vue de réduire ou d’éliminer les TLV non autorisés. Cela pourrait inclure l’établissement de cibles mesurables et l’évaluation des résultats par rapport à des objectifs énoncés pour réduire ou éliminer l’existence de TLV non autorisés. https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2015V3/Agrepf.pdf (page 109)	1	1
Réclamations pour les inondations de 2008, 2015 Volume 3 – Recommandé que le ministère de la Justice et de la Sécurité publique s’engage à compléter toutes les demandes en suspens dès que possible afin d’assurer la réception en temps opportun du financement provenant du gouvernement fédéral. https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2015V3/Agrepf.pdf (page 151)	1	1
Comptabilisation et la documentation des estimations, 2014 Volume 1 – Préoccupations relatives à la comptabilisation et à la documentation des estimations https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2014V1/Agrepf.pdf (page 82)	1	1
Recouvrement des créances, 2013 Volume 2 – Recommandé que les ministères s’échangent les coordonnées des débiteurs lorsque la loi le permet aux fins du recouvrement de créances. https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2013V2/Agrepf.pdf (page 231)	1	0

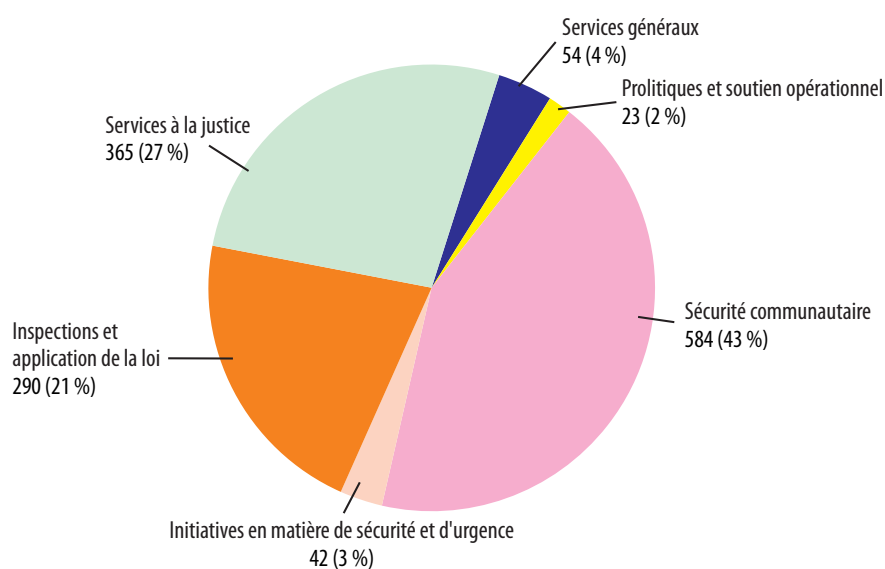
Rapport sur la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*

Comme le prévoit le paragraphe 18(1) de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, l'administrateur principal doit préparer un rapport sur toute divulgation d'acte répréhensible faite à un surveillant ou à un fonctionnaire désigné de la partie de la fonction publique dont l'administrateur principal est responsable. Le ministère de la Justice et de la Sécurité publique n'a reçu aucune divulgation d'actes répréhensibles pendant l'exercice financier 2017-2018.

Annexe A : Données relatives aux ressources humaines

Sommaire du personnel à des postes permanents et temporaires *		
Type	2016-2017	2017-2018
Postes permanents	1 235	1,222
Postes temporaires	130	136
Total	1 365	1,358

* Ne comprend pas les employés occasionnels

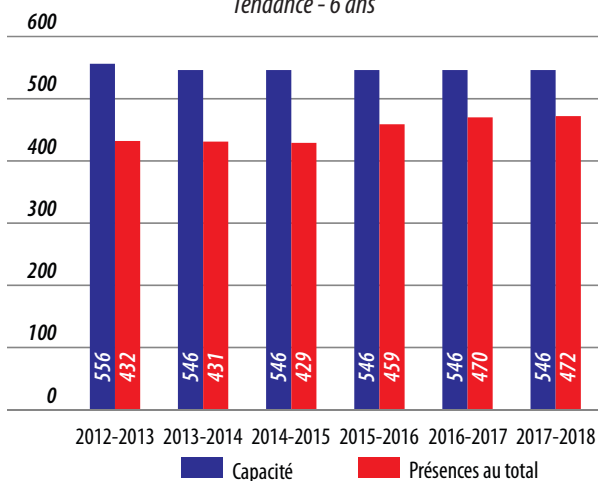


Annexe B : Renseignements statistiques

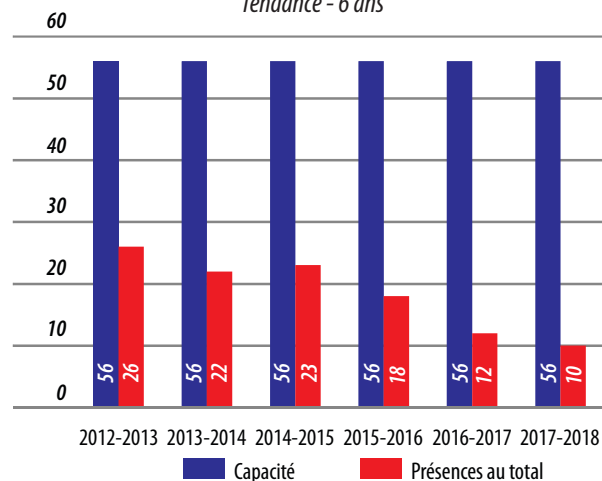
Sécurité communautaire	2016-2017	2017-2018
Services communautaires		
Services communautaires aux contrevenants adultes		
Rapports présenticiels demandés	2 245	2 242
Nombre d'admissions :		
Programme de mesures de rechange	706	699
Programme d'option-amende	98	79
Programme de travaux communautaires	157	104
Placés en probation	1 598	1 513
Peine avec sursis	520	482
Interventions auprès des contrevenants adultes dans le cadre de programmes	201	219
Volume de cas moyen par mois	2 280	2 254
Services communautaires aux jeunes contrevenants		
Rapports présenticiels	274	286
Nombre d'admissions		
Programme de sanctions extrajudiciaires	370	308
Programme de travaux communautaires	62	26
Placés en probation	128	145
Programme de réadaptation intensive	26	24
Ordonnance différée de placement et de surveillance	29	37
Programme de traitement de la toxicomanie Portage	40	31
Garde en milieu ouvert	11	19
Interventions auprès des jeunes contrevenants dans le cadre de programmes	20	34
Volume moyen par mois		
Volume de cas moyen par mois	252	205
Nombre moyen mensuel de cas de garde en milieu ouvert	5	5
Services aux victimes		
Victimes dirigées vers les Services aux victimes	6 526	6 079
Déclarations des victimes sur les répercussions du crime	950	873
Services de counseling à court terme	352	583
Services de counseling post-traumatique	505	203
Indemnisation des victimes d'actes criminels	863	711
Services en établissement		
Établissements correctionnels provinciaux pour adultes		
Admissions sous garde de contrevenants adultes	3 685	3 707
Peines de garde ordonnées	1 958	1 854
Détentions préventives jusqu'à la comparution devant le tribunal	1 269	1 360
Programme d'absence temporaire	161	160
Centre résidentiel communautaire Island View	72	80

Sécurité communautaire	2016-2017	2017-2018
Services en établissement		
Services pour adolescents mis sous garde		
Adolescents admis en milieu de garde fermé	168	184
Détentions préventives	141	140
Ordonnances de placement et de surveillance	17	21
Dénombrement quotidien moyen		
Centre correctionnel régional de Saint-Jean	132,1	145
Centre correctionnel régional du Sud-Est	169,1	137
Centre correctionnel régional de Dalhousie	64,1	73
Centre correctionnel régional du Madawaska	61,7	68,1
Centre correctionnel de femmes du Nouveau-Brunswick	43,4	48,4
Centre pour jeunes du Nouveau-Brunswick	11,6	9,5
	482	481

Établissements provinciaux pour adultes
Dénombrement quotidien moyen
Tendance - 6 ans



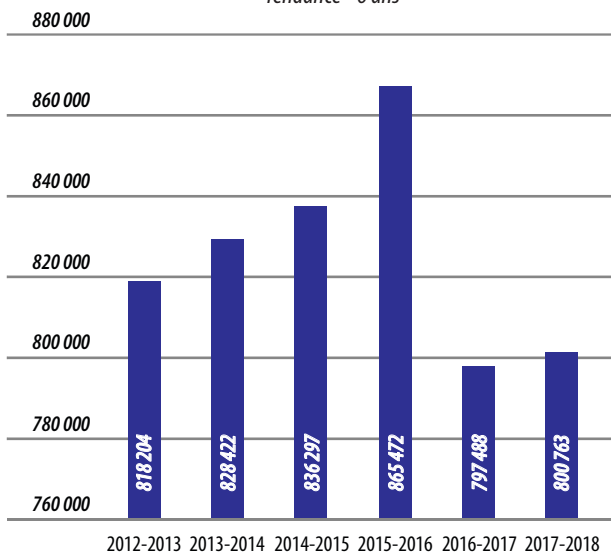
Centre pour jeunes du N.-B.
Dénombrement quotidien moyen
Tendance - 6 ans



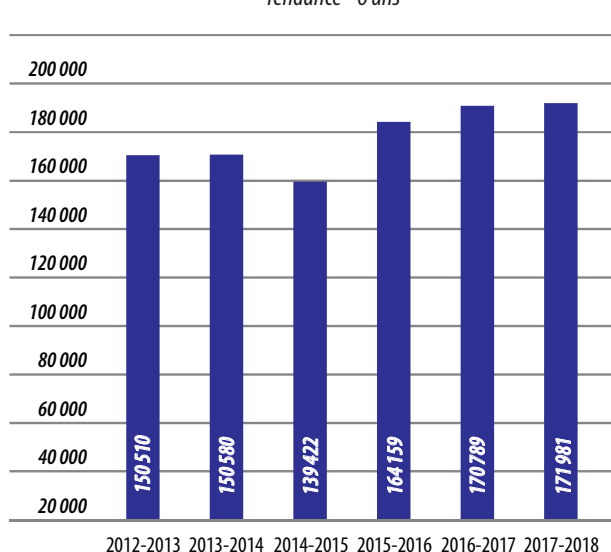
Sécurité communautaire	2016-2017	2017-2018
Réglementation des jeux		
Licences d'alcool	2 389	2 269
Permis d'alcool	1 490	1 435
Licences de jeux de hasard organisés à des fins de bienfaisance	1 289	1 298
Permis de jeux de hasard organisés à des fins de bienfaisance	1 280	1 058
Licences de distribution de films et de vidéos	509	459
Licences de détectives privés et de services de sécurité	1 762	1 979
Licences de brocanteurs	106	103
Licences de fabricants	69	88
Enregistrement des employés et des fournisseurs dans l'industrie du jeu	590	542
Enregistrement des maîtres de lieux d'exploitation d'appareils de jeu	220	222

Sécurité communautaire	2016-2017	2017-2018
Services des véhicules à moteur		
Permis de conduire (octroi ou renouvellement)	170,789	171,981
Du régiment aux bâtiments – échanges de permis de conduire	70	56
Cartes d'identité (autres que le permis de conduire)	7,037	8,276
Immatriculation de véhicules à moteur	797,488	800,763
Plaque de motocyclette pour anciens combattants	75	506
Rappel du renouvellement de l'immatriculation des véhicules (renonciation)	20,142	26,523
Clients Interlock	261	214
Concessionnaires garages et postes de vérification	2,205	2,029
Écoles de conduite (véhicules de promenade)	26	26
Écoles de conduite (véhicules utilitaires)	6	7
Permis d'instructeur de conduite de véhicule de promenade	104	103
Permis d'instructeur de conduite de véhicule utilitaire	9	20
Écoles de conduite de motocyclette	6	6
Permis d'instructeur en conduite à motocyclette	43	26
Vérifications du Plan international d'immatriculation (PII) effectuées	14	30

*Immatriculation de véhicules à moteur
Tendance - 6 ans*



*Permis de conduire (octroi ou renouvellement)
Tendance - 6 ans*



Sécurité communautaire	2016-2017	2017-2018
Bureau provincial des armes à feu		
Champs de tir inspectés	13	12
Champs de tir respectant la norme provinciale	9	9
Champs de tir ayant dû être réinspectés	4	3
Formation sur l'usage et le maniement sécuritaires des armes à feu	5 587	4 954
Examen de transferts d'armes à feu	1 960	1 866

Initiatives en matière de sécurité et d'urgence	2016-2017	2017-2018
Organisation des mesures d'urgence		
Plans d'urgence déposés auprès de l'OMU NB (104 municipalités)	99	103
Aide à la planification à des collectivités	76	88
Exercices auxquels ont participé des collectivités, des établissements, l'industrie et des organismes privés	27	25
Participants aux cours de formation en gestion des urgences	175	160
Activations du Centre des opérations d'urgence de la province (événements importants)	5	4
Propriétaires ayant signalé des dommages	2 642	104
Propriétaires ayant présenté une demande d'aide financière en cas de catastrophe	5 160	113
Bureau du Service d'urgence NB 911		
Nombre d'appels au 911	180 136	184 199
Nombre de demandes d'enquêtes sur les appels au 911	75	61
Nombre de nouvelles adresses civiques attribuées dans les secteurs non constitués en municipalités de la province	990	1 162
Inspections et application de la loi		
Service des coroners	2016-2017	2017-2018
Année civile	2016	2017
Enquêtes sur les morts subites et imprévues	1 609	1 693
Bureau du prévôt des incendies		
Incendies signalés	3 543	3 266
Interventions non liées à des incendies	29 490	29 396
Enquêtes menées sur des incendies par les prévôts régionaux des incendies	121	140
Bâtiments inspectés		
Par inspecteurs régionaux de prévention des incendies	3 479	3 379
Par les assistants locaux	3 048	3 565
Nombre total d'inspections	6 527	6 944
Plans de bâtiment examinés	430	442
Examens des installations de réseaux d'extincteurs automatiques	37	58
Participants aux cours de formation pour pompiers financés par le GNB	501	352
Examens provinciaux des pompiers	1 943	1 882
Pompiers volontaires	5 000	5 000
Inspections d'urgence pendant les inondations du printemps par des inspecteurs régionaux en sécurité-incendie	688	133
Rapports d'incident consignés à des fins d'analyse	33 033	32 662

Inspections et application de la loi	2016-2017	2017-2018
Services d'inspection et d'application de la loi		
Sécurité des véhicules à moteur et application de la loi		
Application des lois sur les véhicules utilitaires		
Vérification de la vitesse des véhicules utilitaires sur les routes provinciales – accusations	772	751
Vérification de la vitesse des véhicules utilitaires sur les routes provinciales – avertissements	259	235
Véhicules utilitaires inspectés ou pesés	488 845	453 821
Inspections effectuées	28 464	15 887
Accusations portées	5 626	5 441
Avertissements donnés	4 037	4 191
Permis délivrés au nom du ministère des Transports et de l'Infrastructure (véhicules utilitaires de dimensions excédentaires)	233	378
Opération freins pneumatiques – véhicules inspectés	28	15
Code national de sécurité		
Transporteurs	523	466
Application des lois sur les véhicules hors route		
Véhicules hors route inspectés	13 425	13 288
Nombre de citations	800	995
Appels de service	4 120	4 181
Kilomètres sur des sentiers	40 375	46 695
Accusations portées	394	535
Avertissements donnés	406	460
Points de contrôle	2 544	2 619
Section des inspections et des enquêtes		
Inspection des véhicules à moteur, des casinos et des détenteurs de permis		
Inspections et enquêtes complétées		
Alcool	4 655	3 357
Loteries	2 143	1 665
Vente de tabac aux mineurs	2 049	919
Films et vidéos	141	61
Brocanteurs	43	19
Détectives privés	39	26
Endroits sans fumée	3 144	2 641
Inspections des véhicules à moteur	1 388	1 179
Appareils de jeu	1 217	1 646
Vérifications des appareils de jeu	111	168
Taxe sur le tabac	499	489
Inspections des opérations du casino	507	533
Vérifications des opérations du casino	71	267

Inspections et application de la loi	2016-2017	2017-2018
Services d'inspection et d'application de la loi		
Sécurité des communautés et des voisinages		
Enquête sur les plaintes publiques	212	168
Propriétés évacuées en raison d'activité illégale	42	42
Plaintes réglées par des mesures prises par la collectivité	135	42
Enquêtes visant des activités illégales liées aux stupéfiants	157	134
Unité d'enquête générale		
Dossiers reçus par l'Unité d'enquête générale	58	57
Dossiers clos (sans poursuite en justice)	39	12
Dossiers faisant l'objet d'une enquête ou actuellement devant les tribunaux	43	28
Dossiers réglés devant les tribunaux	19	29
Unité de lutte contre la contrebande		
Nombre total de dossiers ouverts	147	53
Nombre de saisies	25	*30
Nombre de poursuites	25	**24
Signalements à Échec au crime	65	108
<p>* Remarque : Des 30 saisies, 17 étaient des opérations qui ont entraîné le dépôt d'accusation en vertu de l'article 121.1 du <i>Code criminel du Canada</i> et des paragraphes 2.2(1) and 2.2(1.6) de la <i>LPAIP</i>.</p> <p>** Le nombre de poursuite comprend également les affaires qui sont présentement devant les tribunaux et pour lesquelles des plaidoyers de culpabilité sont prévus.</p>		
Conservation		
Arrestations pour une activité illégale		
Poisson et faune	1 185	1 269
Cours d'eau et habitat du poisson	46	39
Coupe de bois illégale	294	224
Autre (Loi sur les véhicules hors route, Loi sur les incendies de forêt, etc.)	2 907	1 977
Unité de services de protection de la santé et agro-alimentaires		
Salubrité des aliments		
Nombre d'inspections d'établissements de services alimentaires (par niveau de risque)		
Élevé	486	895
Moyen	3 763	4 161
Faible	1 321	1 556
Nombre total d'établissements de services alimentaires inspectés	5 570	6 612
Nombre de permis délivrés	4 256	4 409
Nombre de permis révoqués	9	4
Nombre de manipulateurs d'aliments formés	890	633
Inspections de fournisseurs d'aliments temporaire ou événement spéciaux non-licenciés	523	451
Services agro-alimentaires		
Programme de contrôle de la qualité du lait cru		
Nombre d'échantillons de lait cru analysés	2 425	2 373

Inspections et application de la loi	2016-2017	2017-2018
Unité de services de protection de la santé et agro-alimentaires		
Services agro-alimentaires		
Inspections de fermes laitières		
Nombre d'inspections périodiques de fermes laitières	201	128
Nombre d'inspections de suivi, de qualité et autres	306	257
Number of Premise Penalties	0	0
Inspections d'abattoirs	73	50
Nombre d'inspections de boucherie	23	2
Nombre d'inspections par les Préposés au classement du lait en citerne	37	20
Nombre d'inspections de camions-citernes	38	22
Qualité de l'eau		
Sources publiques d'approvisionnement en eau potable		
Nombre d'échantillons analysés	2 561	3 157
Nombre d'ordres de faire bouillir l'eau	52	226
Sources privées d'approvisionnement en eau potable		
Échantillons de puits privés soumis	10 224	12 628
Propriétaires de puits privés contactés	2 561	2 304
Application de la loi et inspections	2016-2017	2017-2018
Services d'inspection et d'application de la loi		
Section des inspections et des enquêtes		
Unité de services de protection de la santé et agro-alimentaires		
Qualité de l'eau		
Qualité de l'eau à des fins récréatives		
Nombre de sites surveillés	40	47
Nombre de plages fermées	2	2
Écosalubrité et salubrité communautaire		
Système autonome d'évacuation des eaux usées sur place		
Évaluation des demandes	1 011	999
Inspections	754	912
Qualité de l'air		
Enquêtes sur la qualité de l'air intérieur	92	99
Enquêtes sur des plaintes relatives au logement	178	192
Santé en établissement		
Inspections de foyers de soins spéciaux	653	559
Inspections de garderies	771	702
<i>Loi sur les endroits sans fumée</i>		
Plaintes ayant fait l'objet d'une enquête	23	93

Application de la loi et inspections	2016-2017	2017-2018
Services d'inspection technique		
Inspections effectuées	22 425	23 742
Plans examinés ou enregistrés	1 520	1 814
Installation permis délivrés	16 356	17 460
Licences délivrées ou renouvelées	14 126	13 686
Permis d'exploitation	17 712	18 730
Examens administrés	2 128	2 158

Services à la justice	2016-2017	2017-2018
Services aux tribunaux		
Activités des tribunaux		
Cour d'appel		
Appels en matière civile	79	93
Appels en matière criminelle	38	47
Cour du Banc de la Reine, Division de première instance		
Actions déposées ¹	2 738	2 555
Questions déposées ²	628	620
Division de la famille : activité déposées	4 958	4 970
Dossiers d'instruction relatifs aux requêtes déposées	2 599	2 658
Motions déposées	1 914	1 851
Requêtes déposées	3 628	3 808
Ententes de séparation	202	207
Accords volontaires (clients du ministère du Développement social)	79	70
Affidavits constatant le défaut	164	184
¹ Une action désigne une action, une poursuite ou toute autre procédure introductive d'instance entre un demandeur et un défendeur. ² Les questions comprennent généralement : les affaires criminelles (accusations et appels sommaires) et les avis de requête concernant les affaires civiles (procès ou audiences et requêtes ex parte).		
Cour des petites créances		
Demandes déposées	1 671	1 433
Jusqu'à concurrence de 3 000\$	638	544
De 3 001\$ à 30 000 \$	394	960
Audiences tenues à la Cour des petites créances	284	365
Cour provinciale – adultes seulement		
Inculpations jugées (à l'exception des arrêtés municipaux)	40 263	39 414
Tribunal pour adolescents		
Inculpations jugées	1 849	1 683
Stratégie de justice familiale axée sur l'enfant		
Programme d'aide aux évaluations ordonnées par le tribunal		
Demandes reçues	34	39
Approbation de l'aide avec le coût de l'évaluation	26	30

Services à la justice	2016-2017	2017-2018
Bureau du registraire		
Traité dossiers d'adoption	115	116
Faillites déposées	842	703
Commencement des instances de divorce	1 393	1 339
Dépôt des jugements irrévocables et des jugements de divorce	1 218	1 306
Formulaires et guides relatifs à la <i>Loi sur l'établissement et l'exécution réciproque des ordonnances de soutien</i>	439	395
Bureau de l'exécution des ordonnances de soutien		
Nombre total de cas	12 288	12 000
Nombre moyen de cas par agent d'exécution	492	429
Traitement des opérations de paiement	183 880	178 586
Paiements à l'égard des comptes de soutien	161 803	155 530

Statistiques sur la criminalité ⁽¹⁾

	2016	2017	Pourcentage de variation
Taux de criminalité	4 716	5 163	9.5%
Pourcentage de crimes élucidés (taux de classement)	39%	37%	-6.3%
Indice de gravité de la criminalité (2)	62	69	11.3%
Taux de criminalité chez les adultes	1 358	1 393	2.6%
Taux de criminalité chez les jeunes	4 131	3 834	-7.2%
Taux de crimes violents	1 198	1 264	5.6%
Pourcentage de crimes violents élucidés (taux de classement)	64%	60%	-5.6%
Taux de crimes contre les biens	2 693	2 948	9.5%
Pourcentage de crimes contre les biens (taux de classement)	21%	19%	-7.7%
Taux de vol de véhicules à moteur	124	158	27.7%
Taux d'introduction par effraction	430	478	11.3%
Taux d'homicide	1.5	1.3	-9.0%
Taux d'agression sexuelle	58	69	19.1%
Pourcentage d'agressions sexuelles élucidées (taux de classement)	66%	58%	-11.6%
Taux de leurre d'enfant au moyen d'un ordinateur	3.2	3.6	12.0%
Taux de vols qualifiés	31	28	-8.5%
Taux de conduite avec facultés affaiblies	222	236	6.3%

Note : Les taux sont calculés pour 100 000 habitants.

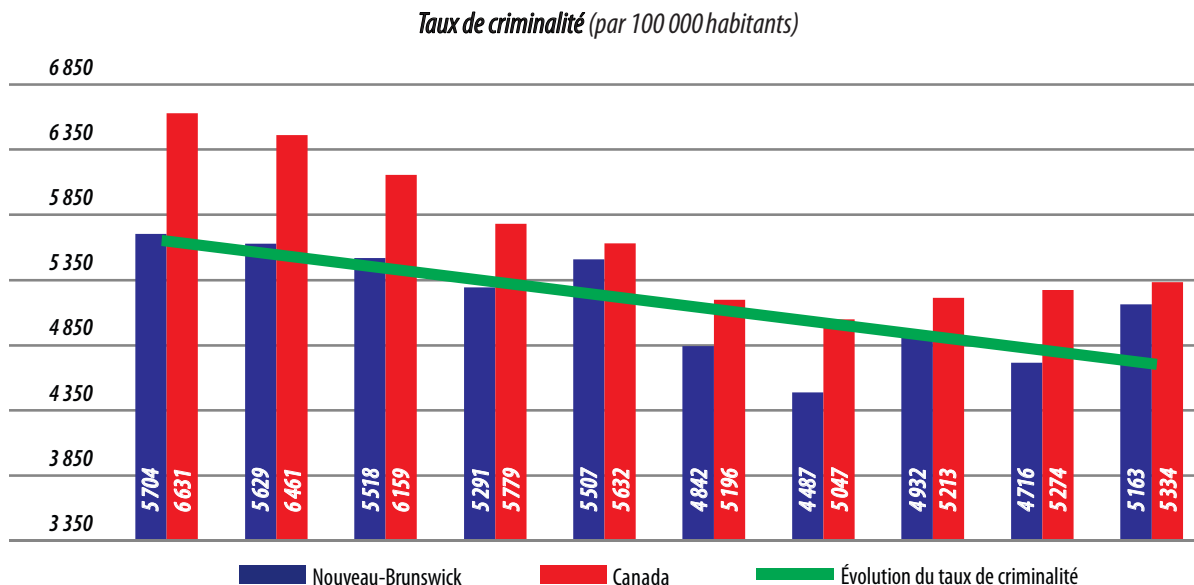
(1) Source : Statistique Canada. Tableau 35-10-0177-01 Statistiques des crimes fondés sur l'affaire, par infractions détaillées

(2) Source : Statistique Canada. Tableau 35-10-0026-01 Indice de gravité de la criminalité et taux de classement pondéré

Taux de criminalité

Rang du Nouveau-Brunswick : cinquième plus bas au Canada

Pourquoi cela a-t-il de l'importance? Les taux de criminalité ont une incidence sur le sentiment de sécurité qu'a la population à l'égard de leur collectivité. Ces taux peuvent aussi influencer les investissements des entreprises et l'aménagement résidentiel.



En 2017, le taux de criminalité au Nouveau-Brunswick était de 5 163 par 100 000 habitants. On a observé une tendance à la baisse du taux de criminalité au Nouveau-Brunswick au cours des dix dernières années. Cette tendance se poursuit. Le Nouveau-Brunswick occupe actuellement le cinquième rang des provinces canadiennes quant à la faiblesse du taux de criminalité.

Afin de bien le comprendre le taux de criminalité, il faut le considérer sur une période de plusieurs années. De nombreux facteurs influent sur le taux de criminalité, notamment si le crime est signalé à la police ou non, les méthodes d'application de la loi employées par la police, les modifications apportées aux lois et, bien sûr, les réductions réelles de la criminalité. C'est pourquoi la *stratégie de prévention et de réduction de la criminalité du Nouveau-Brunswick* contient des indicateurs supplémentaires afin de mesurer avec une précision supérieure la criminalité à long terme, y compris la gravité des crimes, les crimes signalés par les victimes, la perception d'un crime par le public et les facteurs sous-jacents liés à un crime.